



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Mesurer les avantages

Produire des résultats

Rapport annuel 2006-2007



Mission : Nous nous proposons de diriger et de faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité et le bien-être du Canada.

Vision : Être reconnu par les Canadiens et les membres de la communauté internationale comme étant l'organisme responsable de diriger le Système national de normes volontaires du Canada.

Pour nous joindre

Adresse : Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7

Téléphone : +1 613 238 3222
Télécopieur : +1 613 569 7808

Courriel : info@scc.ca

Site web : www.ccn-scc.ca

ISBN 0-920360-58-0

Ottawa, juin 2007



Imprimé au Canada sur papier recyclé et recyclable

Table des matières

Survol de l'année	2
Mot du Président	4
Mot du Directeur général	5
Profil de la société	6
Régie de la société	9
Cadre et contexte d'exploitation	11
Rendement au regard des objectifs	14
Rapport de gestion	28
États financiers	32

Indices de réussite

Figure 1 – Finances : Les chiffres clés	3
Figure 2 – Structure du CCN, Conseil et comités compris	8
Figure 3 – Les membres du Conseil en place au cours de l'AF 2006-2007	10
Figure 4 – Maintenir de solides partenariats dans le monde	11
Figure 5 – Accueil des pays du monde	12
Figure 6 – Reconnaître la contribution de Canadiens hors pair	13
Figure 7 – Un atelier fait entrer les normes dans les discussions des universitaires	14
Figure 8 – Activités de marketing et de communication réalisées au cours de 2006-2007	16
Figure 9 – Fournir des programmes et des services rentables	16
Figure 10 – Reconnaissance internationale de la contribution du Canada à la normalisation	20
Figure 11 – Un forum public met en évidence le rôle des normes dans le secteur mondial de la santé	23
Figure 12 – Élection d'un Canadien à la présidence de la Commission électrotechnique internationale	23
Figure 13 – Faire participer les pays en développement et les économies émergentes	29
Figure 14 – Aperçu financier	30

Indicateurs de rendement

Figure A – Notoriété de la marque	15
Figure B – Formation du personnel	17
Figure C – Bénéfice net/Perte nette par rapport au budget global	18
Figure D – Rapport de vérification	18
Figure E – Recouvrement des coûts	18
Figure F – Service à la clientèle : Service d'information et de recherche	19
Figure G – Satisfaction de la clientèle	20
Figure H – Nombre de clients accrédités	22
Figure I – Recours aux normes internationales au Canada	24
Figure J – Contribution et participation à l'ISO et à la CEI	25-26
Figure K – Influence du Canada sur les efforts internationaux et régionaux de normalisation	26
Figure L – Participation aux activités des comités internationaux et régionaux	27



Survol de l'année

Le Conseil canadien des normes (CCN) a participé à de nombreuses activités d'intérêt en 2006-2007. Voici un aperçu de ce qu'il a accompli au cours de l'année financière.

Avril 2006

- Le directeur général, Peter Clark, est élu président (pour la période 2007-2009) de la Pan American Standards Commission (COPANT).
- Le CCN participe à un atelier sur la création d'un Cadre de coopération trilatérale en matière de réglementation, dans le cadre du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP).

Mai 2006

- Le CCN est l'hôte conjoint d'une réunion tenue à Bethesda, au Maryland, du Groupe de travail sur la sécurité des produits du Comité de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour la politique en matière de consommation.

Juin 2006

- Le CCN étend la portée de son programme d'accréditation des organismes de certification de produits pour y intégrer la certification de la chaîne de suivi des produits de bois provenant de forêts durables.
- Ses programmes d'accréditation des organismes de certification sont évalués par ses pairs internationaux.
- Il publie le CAN-P-2F, intitulé *Exigences et procédures relatives à la demande, à l'élaboration, à la préparation et au maintien des Normes nationales du Canada*.

Juillet et août 2006

- Le directeur général, Peter Clark, et le président, Hugh Krentz, ont une réunion avec les ministre et sous-ministre de l'Industrie, Maxime Bernier et Richard Dicerni, pour discuter du rôle du CCN dans le règlement des questions relatives aux politiques publiques.

Septembre 2006

- Le Canada (le CCN) accueille la 29^e Assemblée générale de l'ISO et ses réunions concomitantes du 10 au 16 septembre, à l'hôtel Château Laurier, à Ottawa.
- Un forum d'une journée sur le rôle des normes dans l'apport de solutions aux défis mondiaux en matière de soins de santé a lieu le 14 septembre en marge de l'Assemblée générale de l'ISO.
- Le CCN donne le 13 septembre, à Ottawa, un dîner de remise des prix pour souligner la contribution de personnes, d'organismes et de comités aux activités de normalisation canadiennes et internationales.
- Au cours de la Réunion générale de la CEI, tenue à Berlin, en Allemagne, le Canadien Jacques Régis est élu à la présidence de la Commission électrotechnique internationale (CEI) pour la période comprise entre 2008 et 2010.
- Le ministre de l'Industrie, Maxime Bernier, annonce la nomination de James Frank comme membre du Conseil du CCN.

Octobre 2006

- On célèbre la Journée mondiale de la normalisation 2006 sur le thème : « Les normes : un atout gagnant pour les PME ».

Novembre 2006

- Le CCN accueille pour le milieu universitaire un colloque sur la normalisation au Canada.
- Il publie l'édition 2006 de la revue *CONSENSUS* sur le thème : « *En bonne compagnie : Des normes pour les petites et moyennes entreprises* ».
- Le ministre de l'Industrie, Maxime Bernier, annonce la nomination d'Hélène Lefebvre et de Steven Reynolds comme membres du Conseil du CCN.

- Le CCN signe avec Transports Canada un Protocole d'entente ayant pour but de faciliter les efforts réalisés par le groupe Sécurité et sûreté de ce ministère pour améliorer ses systèmes de gestion intégrée.

Décembre 2006

- Le CCN fait paraître un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la *Stratégie canadienne de normalisation (SCN) – Mise à jour 2005-2008*.
- Il publie le CAN-P-16, intitulé *Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systèmes de management*.
- Il met un terme à deux programmes de qualification des systèmes de management de la qualité conçus pour les secteurs de l'automobile et de l'équipement et outillage.
- Le CCN publie les *Principaux points à considérer dans l'élaboration et l'utilisation des normes dans les instruments législatifs*, un guide utile pour comprendre le partenariat des systèmes de normes réglementaires et volontaires.

Janvier 2007

- Jacques Régis, un Canadien, entame son mandat de président élu de la CEI.
- Le CCN retire son programme d'accréditation des prestataires de cours de formation des auditeurs.
- Le ministre de l'Industrie, Maxime Bernier, nomme Raymond Gagnon et Pierre-Paul Riopel comme membres du Conseil du CCN.

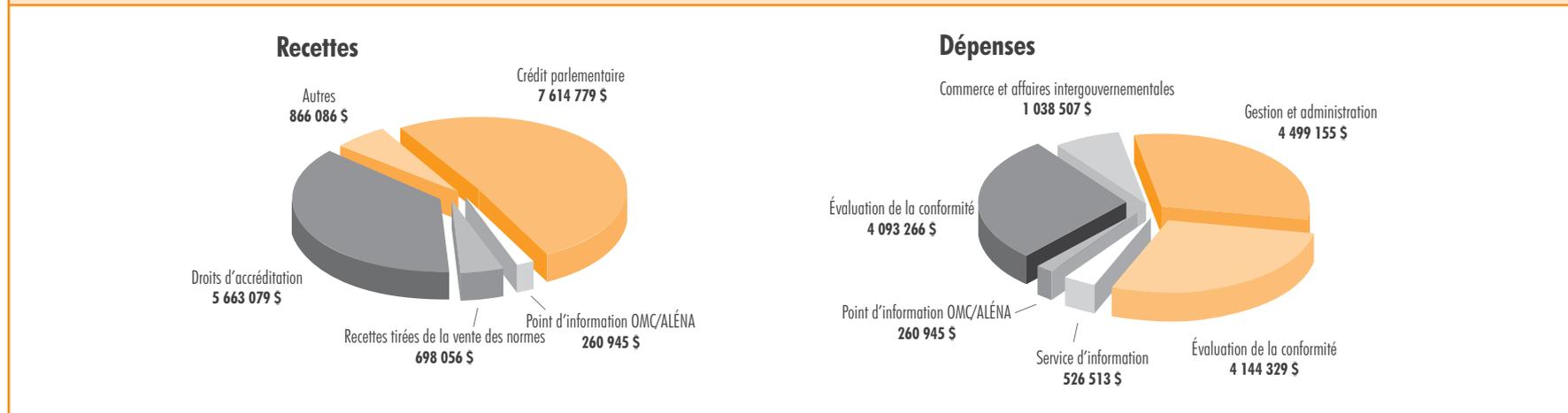
Février 2007

- Le CCN intègre dans la portée de son programme d'accréditation des systèmes de management la sécurité des aliments, la sécurité de l'information, et la santé et la sécurité au travail.
- Il lance une version actualisée d'*Export Alerte!*, dont les fonctionnalités permettent aux exportateurs de suivre plus facilement les modifications apportées aux règlements étrangers touchant leurs activités.
- En partenariat avec l'Association canadienne de normalisation, l'Office des normes générales du Canada et le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, le CCN accueille un atelier intitulé : « Faire progresser les initiatives de protection des renseignements personnels au Canada : Élaborer une stratégie canadienne de normalisation ».
- Le CCN et Santé Canada accueillent un atelier de discussion sur la création d'une base de données nationale sur les blessures et les incidents, qui pourrait servir à renforcer les normes existantes ou à déterminer le besoin d'en élaborer de nouvelles.

Mars 2007

- Le CCN tient une réunion trilatérale avec Industrie Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour discuter de plusieurs questions liées au commerce.
- Il signe avec Ressources naturelles Canada un Protocole d'entente sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'accréditation pour la validation et la vérification des déclarations de gaz à effet de serre.

Figure 1 – Finances : Les chiffres clés





Mot du Président

Hugh A. Krentz

Mesurer les avantages...

Membre du Conseil canadien des normes depuis près de trente années et président de son conseil d'administration durant les six dernières, j'ai pu voir de mes propres yeux notre rôle évoluer devant des priorités nationales et une dynamique mondiale changeantes. Cette position unique

m'a permis de rencontrer de nombreux exemples concrets de la valeur et de l'importance que revêtent les normes au Canada.

L'ampleur même des normes et des solutions d'évaluation de la conformité qui peuvent être utilisées aujourd'hui pour répondre aux besoins de l'industrie, des consommateurs et du gouvernement, est tout à fait remarquable. Qu'il s'agisse de garantir la sécurité et la compatibilité de tous les types de produits et systèmes ou encore de relever les défis liés à la durabilité de l'environnement et à la sécurité nationale, les normes offrent des solutions efficaces et rentables.

Il est devenu évident, ces dernières années, que pour tirer le maximum de la normalisation, nous devons disposer de bons outils pour convaincre de nouveaux partenaires des avantages qui y sont associés. Comme bon nombre de ses homologues étrangers, le Conseil canadien des normes a compris qu'il fallait réunir des données plus explicites sur la valeur économique et sociale de l'élaboration des normes, de leur mise en œuvre et de la vérification de leur respect.

Au cours de l'année, le conseil d'administration du CCN a joué un rôle essentiel à ce chapitre. La conception et la mise en œuvre de nouvelles stratégies visant à quantifier les avantages des normes et à consolider les liens établis avec les organismes susceptibles d'en bénéficier le plus, ont figuré à l'ordre du jour de sa séance de planification stratégique annuelle et à celui des réunions de son Conseil. Ce dernier a également pu se prévaloir des conseils et des renseignements fournis par ses divers comités consultatifs.

Un apport important a été celui du Groupe de travail Vision de l'avenir, un groupe créé par le Conseil pour envisager différentes façons d'accroître la participation aux travaux du Système national de normes et d'assurer un soutien financier continu pour les activités de normalisation du Canada. Fort des recommandations de ce groupe et de celles d'autres groupes, le CCN a entrepris une étude sur la valeur économique de la normalisation. Cette étude, qui devrait être terminée dans le courant de l'année à venir, sera un instrument

important pour le CCN et ses partenaires, en particulier dans la recherche de nouveaux partenariats.

Le Groupe de travail a également mené au Canada des entrevues auprès de 26 dirigeants d'entreprises et principaux décideurs gouvernementaux afin de mieux comprendre leurs vues sur la normalisation et sur le CCN. Ce projet a non seulement permis d'ouvrir des horizons nouveaux, mais aussi d'entamer un dialogue sur l'établissement d'une collaboration plus étroite avec ces intervenants et ces instances, pour pouvoir être en mesure de donner suite à certains des défis et des possibilités repérés.

Le tout premier colloque universitaire accueilli par le CCN, en novembre 2006, a également insisté sur la création de partenariats mutuellement avantageux. Le Conseil canadien des normes a reconnu l'importance de consolider les liens noués avec les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada, afin de favoriser la recherche canadienne sur les normes. Parallèlement, au vu de l'importance grandissante des normes au sein de l'industrie et du gouvernement, nous encourageons aussi une intégration toujours plus grande de l'information liée aux normes dans les programmes d'études collégiales et universitaires. Ce sont d'ailleurs ces objectifs que j'ai exposés dans le discours de bienvenue que j'ai prononcé devant les participants de cet événement marquant.

Une recherche plus poussée permettra à coup sûr de multiplier les possibilités qu'ont les normes de répondre aux besoins changeants des Canadiens. Cependant, aucun chiffre ne pourra jamais être aussi éloquent que le témoignage de vrais gens. C'est pourquoi, j'ai été si heureux de participer, en septembre dernier, au Dîner de remise des prix du Conseil canadien des normes. Cette soirée nous a donné l'occasion de souligner l'excellence des contributions apportées dans le domaine de la normalisation au Canada, par la remise de huit prix à des personnes, des comités et des organismes.

Ces exemples de contributions, qui ne représentent qu'un petit échantillon de tout ce qui a été accompli durant l'année, donnent une mesure de notre réussite et de notre volonté de transformer les possibilités en de réels avantages pour les Canadiens. Alors que nous nous apprêtons à entamer l'année 2007-2008, c'est avec enthousiasme que j'envisage les nombreuses perspectives qui s'ouvrent devant nous.



Mot du Directeur général

Peter Clark

... Produire des résultats

En affaires comme dans la vie, les résultats d'une activité sont souvent directement proportionnels à l'effort fourni. Dans le cas du Conseil canadien des normes, nos réalisations des 12 derniers mois témoignent visiblement de la quantité d'efforts déployés pour améliorer

nos programmes et services et atteindre nos objectifs stratégiques communs. Or, ces résultats n'auraient pu être obtenus sans le dévouement et l'enthousiasme de nos employés, partenaires et partisans.

Rehausser notre profil national a été une priorité constante en 2006-2007. La participation à des colloques, des ateliers, des séances privées et d'autres événements pendant l'année nous a d'ailleurs permis de sensibiliser davantage les Canadiens à l'importance des normes et à conforter les avantages qu'elles leur apportent. Le travail accompli dans le cadre du projet de renouvellement de l'image de marque a été un autre élément essentiel du renforcement de la présence du CCN sur la scène nationale et continuera à l'être au cours des années à venir.

Les programmes d'accréditation du CCN ont aussi évolué pour répondre aux besoins changeants de l'industrie et du gouvernement. Nous avons étendu la portée du programme d'accréditation offert aux organismes de certification des systèmes de management, pour y intégrer de nouvelles normes de management pour la sécurité des aliments, la santé et la sécurité au travail ainsi que la sécurité de l'information. Le programme des organismes de certification des produits et des services a également pris de l'extension : il comprend à présent la certification de la chaîne de suivi des produits issus de pratiques de foresterie durable.

Les travaux d'établissement du nouveau programme d'accréditation des laboratoires médicaux, créé à la suite d'un accord signé en 2005 avec l'Ontario Medical Association, ont avancé. Ce programme sera mis en œuvre en 2007-2008. Si nous avons étendu à de nouveaux domaines le champ d'application de certains programmes, nous avons également décidé de cesser les travaux dans les secteurs qui n'offraient plus de marché viable.

En sa qualité de porte-parole officiel du Canada dans les activités liées à l'élaboration des normes internationales et à l'accréditation à l'échelle mondiale, le Conseil canadien des normes a apporté au fil des ans une contribution appréciable. Et l'année 2006-2007 n'a pas fait exception. En septembre 2006, le CCN a accueilli des délégués du monde entier à la 29^e Assemblée générale de l'ISO, tenue à Ottawa.

Outre les réunions à huis clos, le CCN a tenu en marge de cette assemblée un forum public sur les soins de santé. Les délégués de l'ISO se sont réunis avec des experts canadiens en santé des secteurs public et privé pour discuter d'enjeux sanitaires communs et du rôle des normes dans la prestation des soins de santé.

Toujours en septembre, Jacques Régis, un Canadien, a été élu prochain président de la Commission électrotechnique internationale (CEI). Aussi le CCN continuera-t-il à travailler étroitement avec lui pour l'aider à se préparer à assumer, en janvier 2008, la présidence de la CEI.

Fournir une aide et une formation à des organismes de normalisation des économies émergentes du monde entier est demeuré pour le CCN une priorité en 2006-2007. Le CCN a collaboré avec différents organismes de Chine tout au long de l'année pour accroître la connaissance et l'expérience de ce pays dans le domaine de la normalisation. De plus, le Canada s'est associé à la Chine pour diriger nouveau groupe de travail international qui étudie le rôle des normes dans la sécurité et la qualité des produits d'occasion. Au cours de l'année, le CCN a également travaillé avec plusieurs autres pays, dont le Costa Rica, l'Inde et Trinité-et-Tobago, à divers projets de renforcement des capacités.

Le Canada a été bien représenté au sein des organismes d'accréditation internationaux et régionaux qui, à l'instar de l'International Accreditation Forum (IAF), s'emploient à réduire les obstacles techniques au commerce en facilitant la reconnaissance mondiale des résultats d'accréditation. Ainsi que le prévoient les conditions de notre appartenance à l'IAF, nos programmes d'accréditation des organismes de certification des produits et des systèmes de management ont fait l'objet d'un audit mené par nos pairs. Grâce à cette vérification, notre marque d'accréditation continuera à être reconnue dans les pays membres. Cet audit nous fournit de surcroît une occasion d'apprendre de nos homologues internationaux pour améliorer davantage nos programmes.

Le CCN s'était également donné comme priorité d'appuyer ceux et celles qui représentent les intérêts canadiens de normalisation au pays comme à l'international. Nous avons donc recherché des moyens d'améliorer davantage notre Programme des membres sur le plan du recrutement, de l'initiation et de la reconnaissance, des domaines qui ont été d'ailleurs au cœur des efforts du CCN pour veiller à la satisfaction de ses employés.

Nous avons beaucoup accompli cette année, mais notre monde en perpétuelle évolution exige que nous mettions autant d'effort l'an prochain. Comme en témoignent nos réussites de l'année écoulée, nous avons les connaissances, le talent et la détermination nécessaires pour continuer à produire des résultats.



Profil de la société

Société d'État fédérale, le CCN est investi, en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, la loi qui le régit, de la mission suivante :

Sa mission

En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :

- a) d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- b) d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- c) de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités;
- d) d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;
- e) d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.

Sa structure

Son conseil d'administration

Les membres de l'instance dirigeante de l'organisme, appelée Conseil, sont nommés par le gouvernement fédéral et relèvent du Parlement par

l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Le Conseil comprend un maximum de 15 membres. Il est chargé de fixer l'orientation stratégique du CCN, de veiller à ce que ce dernier remplisse bien sa mission et d'indiquer la voie à suivre en ce qui a trait aux questions de gouvernance.

Cette responsabilité comprend l'accréditation des organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité, l'approbation des normes proposées comme Normes nationales du Canada, l'adoption de politiques pertinentes à l'appui des programmes et services du CCN, et l'approbation des budgets et des états financiers vérifiés. Le Conseil travaille également en étroite collaboration avec le directeur général et la direction à l'élaboration des documents d'orientation et d'entreprise qui s'y rattachent.

Le Conseil canadien des normes (CCN) représente le Canada au sein des principaux organismes mondiaux de normalisation : l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et, par l'entremise du Comité national du Canada qu'il parraine, la Commission électrotechnique internationale (CEI). Cette participation est telle qu'elle permet la prise en compte dans les travaux d'élaboration de normes internationales du point de vue du Canada et de la position de l'industrie, du gouvernement et des organismes de défense des consommateurs. Le CCN représente également le Canada au sein d'organismes internationaux d'accréditation tels que l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) et l'International Accreditation Forum (IAF).

Les comités du Conseil

Les comités du Conseil, parmi lesquels figurent les comités de vérification, de régie de la société et de nomination, jouent tous un rôle important à l'appui des stratégies de gouvernance.

Les comités consultatifs

Les comités consultatifs du CCN, qui relèvent du Conseil, sont tels qu'ils permettent à ce dernier d'avoir accès aussi bien à des conseils qu'à des renseignements et à des points de vue extrêmement divers. Pour garantir que l'apport des comités consultatifs reflète la diversité des intéressés canadiens, tous ces comités doivent respecter une matrice de composition équilibrée, de sorte qu'ils comptent des représentants issus des différentes régions du pays et de divers milieux professionnels. Deux de ces comités, le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN), ont été établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, les autres ayant été créés par le Conseil lui-même.

Son personnel et ses activités

Les stratégies et politiques établies par le conseil d'administration du CCN sont mises en œuvre par un effectif de quelque 90 employés. Le CCN réalise ses travaux opérationnels dans trois domaines principaux et comporte cinq directions, à savoir :

- Administration – Directeur : Rick Parsons
- Évaluation de la conformité – Directeur : Pat Paladino
- Services intégrés – Directrice : Sandra Watson
- Commerce et affaires intergouvernementales – Directrice : Elva Nilsen
- Normes – Directeur : Michel Bourassa

Normes

Sur la scène internationale, le Conseil canadien des normes coordonne la participation du Canada aux activités de l'ISO et de la CEI, deux des organismes de normalisation volontaire les plus importants du monde, et à celles des organismes régionaux de normalisation. Il encourage au Canada l'adoption et l'application des normes internationales. Il accrédite aussi les organismes qui élaborent les normes du Canada. Ses programmes d'accréditation sont fondés sur des normes et des guides reconnus partout dans le monde. Les organismes d'élaboration de normes accrédités peuvent lui soumettre leurs normes pour les faire approuver en tant que Normes nationales du Canada. Pour une norme, cette désignation indique qu'elle est devenue officiellement la norme canadienne sur un sujet particulier. Cela veut dire également que le processus d'élaboration qui est à l'origine de cette norme répond à certains critères spécifiques. Les Normes nationales du

Canada peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été ou non apportées des modifications.

Évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN gère cinq types de programmes d'accréditation à l'intention des :

- organismes de certification des produits et services;
- laboratoires d'essais et d'étalonnage;
- organismes de certification des systèmes de management;
- organismes d'inspection;
- organismes de certification du personnel.

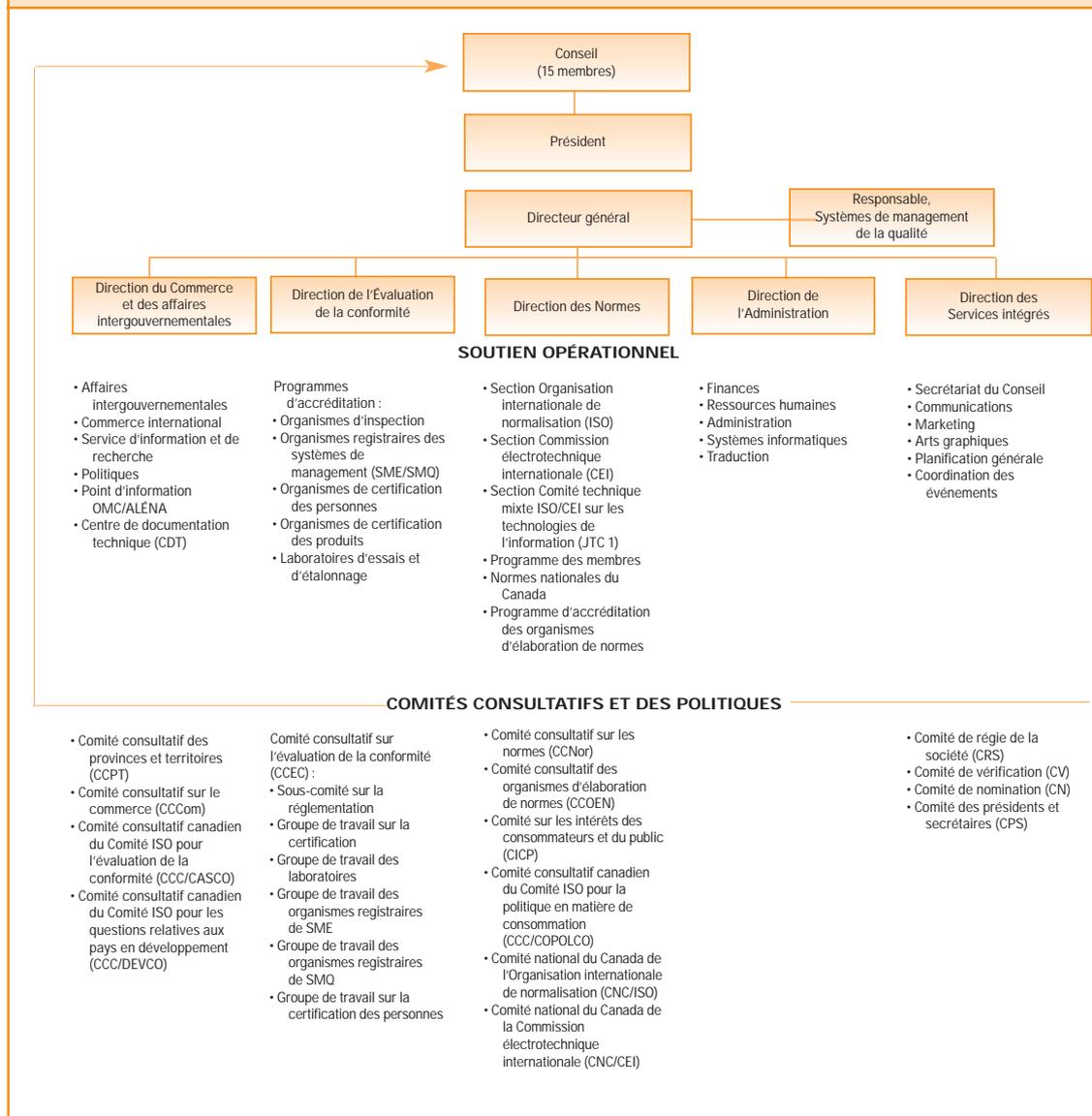
Le CCN appartient également à un certain nombre d'organisations internationales et régionales, parmi lesquelles l'International Accreditation Forum et l'International Laboratory Accreditation Cooperation, qui élaborent des ententes ayant pour but d'assurer l'acceptation partout dans le monde des résultats d'évaluations de conformité (voir Figure 4).

Commerce et affaires intergouvernementales

Le CCN conseille les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organisations sectorielles et les organisations non gouvernementales sur les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et réglementaires. Il encourage le recours accru au Système national de normes dans les activités de réglementation et la négociation d'accords commerciaux.

Le CCN met à la disposition des Canadiens une information complète sur les normes, les règlements techniques et l'évaluation de la conformité au Canada et dans le monde. Il sert en outre de Point d'information canadien de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALÉNA).

Figure 2 – Structure du CCN, Conseil et comités compris





Régie de la société

À l'appui de son excellent dossier en matière de régie interne, le Conseil du CCN a continué de faire fond sur un solide ensemble de politiques et de pratiques. Sa démarche est conforme au principe de l'amélioration continue indissociable de la gestion de la qualité. L'attention que porte le Conseil à la saine régie donne le ton pour toute l'organisation. L'orientation de la régie est déterminée par le Conseil lui-même et par les conseils prodigués par ses trois comités permanents voués respectivement à la régie de la société, à la vérification et aux nominations.

En 2006-2007, les membres du Conseil ont veillé activement sur le CCN. Ils se sont attachés à fixer l'orientation stratégique du CCN et du Système national de normes (SNN). À cette fin, ils ont entamé une série d'entrevues avec des chefs de file de l'industrie pour connaître leurs points de vue sur les améliorations possibles au SNN. Les conclusions qui s'en dégageront seront déterminantes pour l'avenir du CCN. De la même façon, la lettre de mandat du gouvernement fédéral, qui indique des domaines prioritaires d'action du CCN, guidera son orientation générale et d'importantes initiatives qui sont déjà en cours.

Le Conseil a continué de tenir des séances de planification stratégique annuelle en parallèle avec celles du personnel, de façon à s'assurer que les orientations stratégiques restent opportunes. Les membres du Conseil ne perdent pas de vue la nécessité de démontrer la pertinence continue et la valeur ajoutée des programmes et services du CCN tout en portant attention aux nouvelles priorités en matière de politiques publiques et aux besoins de l'industrie canadienne.

Le Conseil considère les communications efficaces et transparentes comme un élément nécessaire à la saine régie. Il veille donc à mettre l'information voulue à la disposition du public. Par exemple, les renseignements sur les déplacements, l'accueil et autres dépenses engagées par le président et le directeur général sont de façon routinière affichés dans le site web du CCN

(après examen du Comité de vérification du CCN). Le Conseil demeure constamment attentif à ses relations avec l'État, les divers ministères gouvernementaux et les groupes intéressés de façon à assurer un niveau adéquat de communication et de dissémination d'information. Le Conseil veille aussi à entretenir un contact positif et régulier avec la haute direction.

Au cours de l'année écoulée, le Comité de régie du CCN a examiné officiellement ses pratiques de régie, en les comparant à celles d'autres organisations du secteur privé et du secteur public afin de déterminer les améliorations qui pourraient être nécessaires. L'examen a révélé que dans l'ensemble, la régie du CCN se situe favorablement. Il a aussi permis d'intégrer diverses améliorations aux Règlements internes de l'organisme, par exemple en prévoyant officiellement la tenue d'une séance à huis clos lors de chaque réunion du Conseil, et en précisant les attentes quant à la présence aux réunions, au rôle à y jouer et à la participation aux votes.

Certes, le CCN comprend bien les risques auxquels il est exposé, mais il est allé jusqu'à donner un caractère officiel à sa démarche en produisant un document d'évaluation de la gestion des risques d'entreprise. Ce document (qui englobe les vérifications et d'autres formes d'examen) aidera les publics externes à mieux comprendre que si le risque global associé à l'environnement du CCN est faible, il n'en existe pas moins des risques éventuels, et que des plans ont été prévus pour les atténuer efficacement.

Le Conseil du CCN, par l'entremise de son Comité de régie de la société, a aussi rempli la mission qui est la sienne d'examiner et d'évaluer le rendement de l'organisation, de ses comités consultatifs, du directeur général et du président. Ont aussi été examinées des questions comme les recommandations issues des vérifications internes au titre de la gestion de la qualité, les mesures prises pour rehausser le rendement du Conseil, la responsabilité des administrateurs et les mesures prévues dans le plan de travail annuel du Comité de régie de la société. Le processus révisé d'approbation des

accréditations a également fait l'objet d'un examen, ainsi que les directives relevant de la politique gouvernementale qui toucheront les pratiques de régie du CCN.

Vers la fin de l'année, le Conseil du CCN a été complété par l'ajout de plusieurs nouveaux membres. Les membres du Conseil, qui sont volontaires et bénévoles, continuent de faire preuve d'un grand engagement envers le travail du CCN. Leur dévouement est attesté par le fort taux de présence et de participation aux réunions ainsi que par leur participation aux travaux des comités consultatifs ou autres du CCN. Le CCN continue de compter sur les

grandes connaissances et l'orientation qu'apporte son Conseil. Les nouveaux membres du Conseil aident l'organisme à poursuivre son évolution en présentant les points de vue d'une vaste gamme de secteurs de l'industrie représentant le public canadien. Le Conseil s'assure que les politiques adoptées sont équilibrées et respectent le mandat du CCN visant à garantir aux Canadiens un système de normalisation efficient et efficace.

Alors que le Conseil se prépare à la mise en œuvre d'un plan d'entreprise actualisé, le CCN continue de se fixer des critères élevés en matière de pratiques de régie.

Figure 3 – Les membres du Conseil en place au cours de l'AF 2006-2007



En haut de gauche à droite :

Steven Reynolds
 Directeur de la recherche et du développement
 The Peelle Company Limited

Hélène Lefebvre
 Ingénieriste
 Petro-Canada

Charles LaFlèche
 Président-directeur général
 Momentum Healthware, Inc.

Israel Lyon
 Président du Comité consultatif des provinces et territoires
 Chef des projets spéciaux
 Direction des politiques de développement économique
 Division de l'industrie
 Ministère du Développement économique et du Commerce

Hazel Cail
 Vice-présidente du Comité consultatif
 des provinces et territoires
 Gestionnaire des relations commerciales
 et intergouvernementales
 Division du commerce et des bureaux à l'étranger
 Relations internationales, intergouvernementales et
 autochtones

James G. Frank, Ph. D.
 Conseiller de la direction
 JGF Economics Inc.

Hans R. Konow

Président et chef de la direction
 Association canadienne de l'électricité

En bas de gauche à droite :

David Fardy
 Directeur général
 Protrans Personnel Services Inc.

Pierre-Paul Riopel
 Vice-président, Fabrication et technologie
 Thomas & Betts Ltd.

Président du Conseil
 Hugh A. Krentz
 Président-directeur général
 Institut canadien de la construction en acier

Marian Gaucher
 Gestionnaire de la Division des normes
 Office des normes générales du Canada

Raymond Gagnon
 Associé
 N.T.R. Management Consulting Group

Absente :

Suzanne L. Morin
 Avocate générale adjointe, Lois à caractère
 réglementaire et politiques
 Bell Canada



Cadre d'exploitation et contexte

En tant que coordonnateur d'une grande diversité d'activités de normalisation, le Conseil canadien des normes (CCN) est touché, chaque année, par des facteurs environnementaux différents, quoiqu'interreliés. Pour maximiser son efficacité opérationnelle, le CCN évalue les effets de ces facteurs sur ses activités et met en balance les avantages des interventions et les défis éventuels qui y sont associés.

Au moment d'élaborer son orientation stratégique, le CCN tient compte non seulement de son mandat en tant que société d'État et de la feuille de route des activités de normalisation nationale prévue par la Stratégie canadienne de normalisation, mais aussi des obligations qu'il doit respecter à titre de membre de nombreux forums internationaux sur la normalisation, ainsi que des enjeux mondiaux connexes qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur ses activités.

Ensemble, ces facteurs définissent le cadre dans lequel le CCN a travaillé en 2006-2007 pour mesurer les avantages et produire des résultats.

Voici quelques-uns des éléments qui ont été les plus déterminants.

Notoriété nationale

Les recherches qualitatives et les preuves empiriques semblent indiquer que si les Canadiens sont plus ou moins conscients de l'existence des normes, ils ont toutefois une connaissance limitée du rôle qu'elles jouent et de leurs avantages. Les niveaux de connaissance sont plus élevés chez les gens d'affaires, les décideurs gouvernementaux et les organisations non gouvernementales. En général, les organismes qui ne participent pas activement aux activités de normalisation ne saisissent pas l'importance de l'infrastructure de normalisation du Canada. Par conséquent, le Conseil canadien des normes est aussi relativement peu connu à l'échelle nationale. En améliorant cette connaissance et en se faisant mieux connaître, le CCN pourra contribuer plus efficacement à assurer au Canada un avantage concurrentiel.

Le renforcement de son image de marque et de sa notoriété nationale est devenu, ces dernières années, une priorité pour le CCN. Ce dernier a d'ailleurs participé activement aux efforts réalisés afin de recueillir, pour les exploiter, des données sur les avantages économiques et sociaux liés aux normes. Fort de cette information, le CCN devrait être mieux outillé pour convaincre les publics cibles des avantages du Système national de normes. Le CCN voit en l'accroissement de la visibilité un moyen indispensable pour encourager la participation de nouveaux intéressés et assurer ainsi la viabilité à long terme du système de normes du Canada.

Influence internationale

Le rôle de la normalisation et son impact sur l'économie mondiale sont considérables. Aussi, le CCN consacre-t-il une bonne partie de ses efforts à la

Figure 4 – Un indice de réussite :
Maintenir de solides partenariats dans le monde

Le Conseil canadien des normes travaille en étroite collaboration avec de nombreux organismes du monde entier. Voici une liste non exhaustive des organismes dont il fait partie ou avec lesquels il a établi un partenariat.

Élaboration de normes	Évaluation de la conformité
<ul style="list-style-type: none">– Organisation internationale de normalisation (ISO)– Commission électrotechnique internationale (CEI)– Pacific Area Standards Congress (PASC)– Pan American Standards Commission (COPANT)	<ul style="list-style-type: none">– International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC)– International Accreditation Forum (IAF)– Système CEI d'essais de conformité aux normes de sécurité de l'équipement électrique (IECEE) - Méthode des Organismes de certification (CB) et Méthode de certification intégrale (FCS)– Méthode de la CEI pour la certification de conformité aux normes des matériels électriques destinés à fonctionner en atmosphère explosive (IECEX)– Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC)– InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC)– Comité nord-américain d'étalonnage (CNAÉ)– Pacific Accreditation Cooperation (PAC)

promotion et au soutien des travaux d'élaboration de normes internationales et à la préconisation de solutions mondiales aux services d'accréditation et aux processus liés au commerce. La portée de la voix canadienne dans les tribunes internationales sur la normalisation est renforcée par le fait que la plupart des Normes nationales du Canada approuvées par le CCN sont issues de l'adoption ou de l'adaptation de normes internationales. D'autre part, elle se reflète aussi dans la place de plus en plus grande qu'occupent les normes internationales et les résultats d'évaluations de conformité reconnus mondialement dans les accords commerciaux internationaux tels que l'ALÉNA et l'OMC.

Le CCN s'est taillé une réputation de participant actif et de facilitateur des activités de normalisation internationale. Le Canada détient actuellement à l'ISO et à la CEI plusieurs hauts postes de direction et de décision politique et technique. Il jouit aussi d'une certaine influence au sein d'organismes régionaux de normalisation représentant l'Asie-Pacifique et les Amériques. Ces alliances régionales permettent de faire contrepoids à la domination européenne au sein de l'ISO et de la CEI.

La participation à ces organisations renforce les liens commerciaux fort importants que le Canada a établis avec ses partenaires de l'ALÉNA, ainsi que les efforts qu'il réalise pour accroître les échanges avec des économies émergentes en Asie et en Amérique latine.

Le CCN participe en outre très activement aux travaux des organismes internationaux et régionaux qui s'emploient à accroître la reconnaissance mondiale des activités d'accréditation et d'évaluation de la conformité. Il est actuellement vice-président de l'International Accreditation Forum (IAF). Sur le plan régional, le CCN assume la présidence et la vice-présidence de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC) et de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) respectivement.

Répondre aux besoins des secteurs public et privé

Tout en se faisant le champion des normes et de l'évaluation de la conformité comme outils rentables et efficaces pour relever les défis auxquels sont confrontés les décideurs et les organismes de réglementation, le CCN se tient à l'écoute de l'industrie canadienne afin de déterminer les secteurs éventuels dans lesquels resserrer la coopération et de s'assurer que ses programmes et services continuent à répondre aux besoins de cette dernière.

Voici certains des principaux domaines dans lesquels le CCN collabore avec des partenaires des secteurs public et privé :

Figure 5 – Un indice de réussite :
Accueil des pays du monde

Au cours de 2006-2007, le CCN a accueilli diverses réunions :	
Avril 2006	ISO/TC 8/SC 1, Sauvetage et protection contre l'incendie, à Vancouver
Juin 2006	ISO/TC 85, Énergie nucléaire, à Ottawa
Juillet 2006	CEI/SC 62C/WG 1, Téléthérapie et accélérateurs de particules, à Ottawa
Août 2006	ISO/TC 44, Soudage et techniques connexes, à Montréal
Septembre 2006	Assemblée générale de l'ISO, à Ottawa Réunion plénière du Comité ISO pour les questions relatives aux pays en développement, à Ottawa Dîner de remise des Prix du CCN, à Ottawa Séance publique sur les soins de santé, à Ottawa
Octobre 2006	ISO/TC 59/SC 17, Développement durable dans la construction, à Montréal ISO/TC 22/SC 13, Ergonomie applicable aux véhicules routiers, à Ottawa CEI/CE 86, Fibres optiques, à Québec ISO/TC 197/WG 13, Technologies de l'hydrogène – Détecteurs d'hydrogène, à Vancouver
Novembre 2006	ISO/TC 22/SC 10 et 12, Véhicules routiers – Recyclabilité et pression des pneumatiques, à Ottawa La normalisation au Canada – Colloque universitaire Forum des organismes d'élaboration de normes tenu pour discuter du processus d'accréditation, à Ottawa
Mars 2007	ISO/TC 215, Informatique de santé, à Montréal
Projets d'accueil d'événements :	
Juin 2007	Forum du leadership canadien, à Toronto
Août 2007	Assemblée générale de l'InterAmerican Accreditation Cooperation, à Ottawa
Octobre 2007	Groupe multinational de la CEI des Amériques, à Ottawa
Novembre 2007	Forum commun du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP) et du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)
Juin 2008	Conférence du Système national de normes, à St. John's

- **Protection de l'environnement, changement climatique et développement durable** : Les normes et l'évaluation de la conformité sont de précieux outils pour surveiller et gérer l'impact du Canada sur l'environnement. Une nouvelle série de normes internationales relatives à la quantification et à la vérification des émissions de gaz à effet de serre risque fort de se révéler utile à l'industrie et aux organismes de réglementation alors qu'ils

s'attaquent aux problèmes du changement climatique et de la qualité de l'air. Les normes, telles que celles de la série ISO 14001 sur le management environnemental, présentent de grands avantages pour les organismes qui sont de plus en plus pressés par le public et les responsables de la réglementation de gérer les effets de leurs activités sur l'environnement.

- **Soins de santé** : Les normes et l'évaluation de la conformité permettent depuis longtemps d'assurer la sécurité de l'équipement et des instruments médicaux. Or, ces dernières années, le champ des normes s'est étendu pour tenir compte d'un certain nombre d'autres défis liés à la prestation de soins de santé modernes, notamment celui d'assurer l'interopérabilité des technologies de l'information sur la santé (p. ex. les dossiers électroniques de santé et les applications de télésanté) et d'accroître la confiance dans les analyses de laboratoires médicaux. Le CCN soutient les travaux d'élaboration de normes aux échelles nationale et internationale et travaille avec ses partenaires des secteurs public et privé des soins de santé en vue d'appliquer ces normes au Canada.
- **Réforme réglementaire et harmonisation commerciale** : Les normes et l'évaluation de la conformité offrent aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux des solutions et des outils leur permettant de moderniser leurs cadres de réglementation et de réduire les obstacles réglementaires au commerce intérieur et extérieur. Le CCN a participé activement aux activités d'examen réglementaire du gouvernement fédéral (la Réglementation intelligente). La Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation, qui a été mise au point en 2007, fait précisément mention de l'utilité des outils de normalisation pour ce qui est de faciliter l'application de solutions réglementaires. Le CCN contribue également à la mise à jour de l'Accord sur le commerce intérieur.
- **Commerce et compétitivité à l'échelle mondiale** : À l'appui des objectifs commerciaux internationaux du Canada, le CCN encourage l'intégration des perspectives de normalisation volontaire dans les propositions et les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et internationaux. Il a apporté sa contribution dans le cadre de relations et d'accords commerciaux bilatéraux entre gouvernements (p. ex. entre le Canada et les États-Unis, le Canada et le Costa Rica, le Canada et la Corée) et multilatéraux (p. ex. l'ALÉNA, la ZLÉA et l'OMC). Le CCN aide aussi le gouvernement du Canada à renforcer sa capacité à commercer avec des marchés émergents tels que ceux de la Chine et de l'Inde. L'accord de coopération qu'il a établi avec la Standardization Administration of China (SAC) a d'ailleurs déjà ouvert la voie à une telle collaboration.

Figure 6 – Un indice de réussite :

Reconnaître la contribution de Canadiens hors pair

Les nombreuses réalisations des Canadiens dans le domaine de la normalisation ont été soulignées lors d'un banquet de remise de prix tenu le 13 septembre 2006. Au cours de cette cérémonie, le CCN a remis à des personnes et à des organismes huit prix en reconnaissance de la contribution qu'ils ont apportée, au nom du Canada, aux activités de normalisation et d'évaluation de la conformité.

Récipiendaires des Prix 2006 du CCN

Prix Jean P. Carrière Remis en reconnaissance d'une contribution remarquable à la normalisation canadienne	Byron Jordan, Ph.D. – pour sa contribution aux travaux de normalisation de l'industrie canadienne des pâtes et papiers et aux pratiques globales de recyclage du papier
Prix Roy A. Phillips Remis en reconnaissance d'une contribution remarquable à la normalisation internationale	Tony Flood – pour ses efforts inlassables en vue de l'harmonisation des normes électrotechniques
Prix de dévouement (décerné aux entreprises) Remis à une entreprise, à un organisme ou à un groupe de défense des consommateurs	Bureau des matériels médicaux de Santé Canada – pour servir de modèle aux autres organismes de réglementation, ayant réussi à intégrer dans le système d'homologation des matériels médicaux les normes et les pratiques d'évaluation de la conformité
Prix de leadership Remis au président ou à l'animateur d'un comité consultatif ou technique	John Hopkinson – pour son leadership dans le domaine de l'élaboration des normes internationales sur les technologies de l'information
Prix d'excellence Remis au membre d'un comité	Jeanne Bank – pour les efforts réalisés afin que l'on tienne davantage compte des intérêts du public et des consommateurs dans les travaux d'élaboration de normes
Prix décerné pour services remarquables Remis au secrétaire d'un comité consultatif ou technique	David Zimmerman – pour le dévouement et l'ingéniosité dont il a fait preuve dans l'élaboration des normes internationales de systèmes de management
Prix McMahon décerné pour services dévoués Remis à un employé du Conseil canadien des normes	Roz Waddell – pour avoir facilité les travaux du plus grand comité technique du Canada sur les technologies de l'information et ceux de ses 16 sous-comités
Prix décerné pour réalisations exceptionnelles Remis à un comité	Sous-comité canadien sur l'ingénierie du logiciel et du système (CCC/JTC 1/SC 7) – pour ses trente années de participation active à l'élaboration des normes sur les technologies de l'information

Rendement au regard des objectifs

1^{er} but

Établir des partenariats et encourager la normalisation au Canada

« Établir de nouvelles relations et de nouveaux partenariats au sein du Système national de normes et resserrer les liens existants, et ce, afin de faire mieux comprendre la valeur et l'importance de l'élaboration et de l'utilisation au Canada des normes et de l'accréditation. »

Quantifier et exprimer la valeur de la normalisation

Le CCN a continué à recueillir et à analyser des données sur la valeur de la normalisation et à travailler avec ses partenaires nationaux pour faire mieux comprendre les avantages que constituent les normes et l'évaluation de la conformité pour les principaux groupes d'intéressés – le gouvernement, les entreprises et les consommateurs.

En particulier :

- Le Conseil et le directeur général du CCN ont mené 26 entrevues auprès de cadres dirigeants de l'industrie et du gouvernement. Étant à la fois une activité de recherche et un exercice de rayonnement, ces entrevues ont permis au CCN de recueillir une information importante pour ses futures activités de planification stratégique. En outre, plusieurs organismes interviewés se sont montrés désireux d'établir des partenariats avec le CCN.
- Le CCN a commandé en mai 2006 une étude sur la valeur économique de la normalisation. Cette étude fournira des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. La phase recherche de ce projet est actuellement en cours et un rapport final est attendu pour 2007-2008.

Le CCN a également consacré beaucoup de temps et de ressources pour se faire mieux connaître du gouvernement et de l'industrie et exprimer les avantages liés à la participation aux activités du Système national de normes.

La Figure 8 présente quelques-unes des principales activités de marketing réalisées durant l'année.

Accentuer la recherche et l'éducation sur les normes

Afin de sensibiliser l'opinion canadienne à l'importance des normes et de favoriser une participation en plus grand nombre aux travaux liés aux normes, le CCN a facilité la recherche universitaire sur la normalisation et encouragé l'utilisation des normes dans les programmes d'études postsecondaires. Au cours de l'année 2006-2007, le CCN a :

- Accueilli le colloque sur la recherche concernant la normalisation au Canada dans le but d'évaluer l'intérêt pour la création éventuelle d'un Centre canadien de recherches sur les normes (voir Figure 7).

Figure 7 – Un indice de réussite : Un atelier fait entrer les normes dans les discussions des universitaires

- Au cours d'un atelier accueilli par le CCN à Ottawa en novembre 2006, des universitaires venus de tous les coins du Canada ont exprimé leur intérêt pour un renforcement de la collaboration dans l'ensemble du Système national de normes.
- Le colloque universitaire sur *La normalisation au Canada* a attiré des participants de plus de 50 organismes travaillant dans les domaines de l'élaboration des politiques publiques et commerciales, du génie et de l'économie.
- Les débats d'experts sur le rôle des normes dans le resserrement des liens établis en Amérique du Nord et dans l'accroissement de la responsabilité sociale ont eu pour effet de faire mieux connaître les avantages associés à la normalisation.
- Une discussion sur la création possible d'un Centre canadien de recherches sur les normes a confirmé le besoin d'analyser à nouveau les données qualitatives dont on dispose sur les avantages liés aux normes, afin de développer des arguments solides en faveur de l'établissement d'un centre consacré exclusivement à la recherche sur les normes.

- Signé avec des universités canadiennes huit nouvelles ententes qui permettent à ces dernières d'accéder gratuitement, en ligne, aux normes internationales. La politique du CCN relative à l'utilisation des normes ISO et CEI dans les établissements d'enseignement a été dévoilée en 2005. En 2006-2007, plus de 253 normes ont été utilisées dans les cours de génie donnés à travers le Canada.

Enrichir l'expérience des membres

Le Programme des membres du CCN a été créé dans le but de renforcer la participation du Canada aux activités internationales de normalisation et d'évaluation de la conformité. Le CCN a continué à agir à plusieurs niveaux pour améliorer le soutien qu'il apporte aux membres. Au cours de l'année écoulée, il a notamment :

- Recruté plusieurs nouveaux instructeurs pour pouvoir être mieux à même de donner des ateliers de formation à travers le Canada;
- Conçu de nouveaux ateliers de formation pour les évaluateurs techniques et les responsables de la réglementation, ainsi que pour les secrétaires, les présidents et les animateurs de comités internationaux;
- Mis au point une nouvelle politique sur l'aide de voyage offerte aux délégués appelés à se déplacer pour assister aux réunions de normalisation internationale, et ce, afin d'accroître la cohérence et la transparence dans l'octroi des allocations de déplacement;
- Remis huit prix à certains membres lors d'un dîner de remise des prix dont il s'est fait l'hôte en septembre 2006 (voir Figure 6).

Regard sur l'avenir

Activités prévues pour 2007-2008 à l'appui du 1^{er} but :

- Faire les préparatifs en vue de l'accueil, en juin 2008, de la 3^e Conférence du Système national de normes;
- Mettre en application l'image de marque renouvelée et l'identité visuelle actualisée du CCN;
- Diffuser les résultats de l'étude sur la valeur économique des normes au Canada;
- Accueillir, pour le Programme des membres du CCN, le 3^e Forum du leadership canadien organisé pour les Canadiens assumant des fonctions de leader dans le cadre d'activités d'élaboration de normes internationales.

Figure A – Indicateur de rendement : Établir un point de référence pour mesurer le degré de notoriété de la marque du CCN

La phase II du projet de renouvellement de l'image de marque du CCN s'est achevée au cours de l'AF 2006-2007. On a choisi pour l'organisme un nouveau slogan, à savoir « *Expert en normalisation. Solutions d'accréditation.* », que l'on a mis à l'essai au sein de groupes de discussion externes afin d'obtenir un retour d'information de la part de représentants des entreprises et des gouvernements canadiens.

Si aucun point de référence précis n'a été établi au cours de l'AF 2006-2007, le CCN a cependant fait des recherches qualitatives et quantitatives pour pouvoir mesurer le degré de notoriété de sa marque.

D'un point de vue qualitatif, les membres du Conseil du CCN ont interviewé 26 hauts fonctionnaires et cadres supérieurs du gouvernement et de l'industrie de partout au Canada. Ils ont découvert que si la plupart savaient qui était le CCN, leur connaissance de ce dernier et du Système national de normes (SNN) était cependant limitée.

Sur le plan quantitatif, le CCN a établi un indice global des attributs de la marque par suite des recherches effectuées sur les nouvelles caractéristiques de sa marque. Un échantillon de clients du CCN a été invité à dire dans quelle mesure il associait le CCN aux divers attributs de sa marque, notamment :

- Le CCN se compose de professionnels chevronnés;
- Le CCN est l'intendant – le champion et le facilitateur – des activités de normalisation et d'évaluation de la conformité du Canada;
- Le CCN est un collaborateur fiable;
- Le CCN veille à ce que les Canadiens obtiennent les meilleurs résultats du système de normes du Canada;
- Le CCN est un leader tourné vers l'avenir.

72 % des clients sondés associaient ou associaient fortement ces attributs au CCN.

Source : Pollara Strategic Public Opinion and Market Research

Remarque : Voir Figure G pour la liste des sondages de satisfaction de la clientèle menés au cours de l'AF 2006-2007. Il est à noter qu'un modèle légèrement différent d'indice des attributs de la marque a été utilisé pour le sondage du Point d'information.

Figure 8 – Un indice de réussite :
Activités de marketing et de communication réalisées au cours de 2006-2007 :
Liste sommaire des discours, exposés, salons professionnels et autres activités connexes à l'appui du 1^{er} but

Industrie	Gouvernement et organismes de réglementation	Milieu universitaire
<ul style="list-style-type: none"> – Conférence annuelle et salon professionnel de l'Association canadienne des importateurs et exportateurs : Exposé sur le rôle de la normalisation dans la chaîne d'approvisionnement mondiale – Conférence internationale sur les pipelines : Exposé sur le Système national de normes et sur le rôle du CCN dans la normalisation internationale – Assemblée générale annuelle du CANENA : Discours liminaire sur la Stratégie canadienne de normalisation présenté aux intéressés des secteurs canadien, américain et latino-américain de la conception et de la fabrication électrotechniques – Salon professionnel sur la prévention des accidents industriels : Stand d'information du CCN et participation du personnel du CCN – Salon commercial Americana : Stand d'information du CCN et participation du personnel du CCN – Revue <i>CONSENSUS</i> : Publication et distribution du numéro automne 2006-hiver 2007, intitulé « En bonne compagnie : Des normes pour les petites et moyennes entreprises ». Ce numéro a également été distribué aux membres de la Chambre du commerce du Canada dans un envoi postal collectif. 	<ul style="list-style-type: none"> – 12^e Conférence nationale canadienne et 3^e Forum public sur les politiques relatives à l'eau potable : Exposé sur le programme d'accréditation du CCN pour les laboratoires d'analyse de l'eau potable – Réunion du Comité provincial-territorial sur l'eau potable : Communication des informations les plus récentes sur le programme d'accréditation du CCN pour les laboratoires d'analyse de l'eau potable – Transports Canada : Exposé sur le Système national de normes et les avantages liés à l'insertion de références aux normes dans les règlements – Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Direction des achats : Exposé faisant ressortir l'importance du Système national de normes et examinant le processus suivi par le CCN pour accréditer selon les exigences internationales l'organisme d'élaboration de normes de ce ministère, à savoir l'ONGC, et d'autres organismes similaires – Semaine de la PME 2006 d'Industrie Canada : Le CCN a tenu un stand d'information dans les bâtiments principaux d'Industrie Canada, aux côtés d'autres ministères et organismes gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> – Doyens en génie et en sciences appliquées : Exposé sur le Système national de normes dans le cadre des efforts réalisés par le CCN pour se rapprocher du milieu universitaire

Figure 9 – Un indice de réussite :
Fournir des programmes et des services rentables

Les programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité génèrent la majeure partie des recettes du CCN. Dans le cadre des efforts réalisés à l'échelle de l'organisme pour améliorer le service à la clientèle, réduire le double emploi et mieux utiliser les ressources financières, le CCN a apporté au cours de 2006-2007 plusieurs changements à ses programmes.

Changements aux programmes	Explication	Impact
Fusion des programmes d'accréditation du CCN pour les systèmes de management de la qualité et les systèmes de management environnemental	Comme bon nombre des organismes de certification des systèmes de management accrédités par le CCN travaillent dans les deux domaines, la prestation de services regroupés augmente l'efficacité et l'efficience du CCN. Ce changement est également en harmonie avec la nouvelle norme internationale (ISO/CEI 17021:2006) relative à l'accréditation des organismes de certification.	Les organismes souhaitant se faire accréditer ou réaccréditer pour la certification des systèmes de management n'auront plus à subir d'évaluations distinctes. À partir du 1 ^{er} mai 2007, toutes les accréditations de systèmes de management seront réalisées selon le CAN-P-16*.
Retrait du programme de qualification pour la certification selon les normes du secteur de l'automobile (QS 9000 et TE 9000)	Cette décision est liée au passage, à l'échelle de l'ensemble de l'industrie, à une seule norme internationale de management de la qualité pour la production des pièces de série et de rechange du secteur automobile (ISO/TS 16949).	Les certificats émis par un organisme accrédité par le CCN selon QS 9000 et TE 9000 ont cessé d'être valides le 15 décembre 2006. Les fournisseurs primaires détenant des certifications selon les anciennes normes sont passés à l'ISO/TS 16949 et les fournisseurs secondaires, à l'ISO 9001.
Retrait du programme d'accréditation des prestataires de cours de formation des auditeurs de systèmes de management	En raison de la réorientation des politiques et pratiques régissant les organismes internationaux d'accréditation, on a jugé que ce programme entraînait en conflit avec les services d'accréditation des systèmes de management du CCN.	Ce changement a eu peu d'impact étant donné qu'un seul client avait été accrédité comme prestataire de cours de formation.
Introduction d'une nouvelle grille tarifaire	Ce changement est attribuable à l'augmentation du nombre de programmes d'accréditation offerts à présent et rapproche le CCN du recouvrement intégral des coûts.	La nouvelle grille réduit les coûts initiaux pour les clients en imputant les droits à payer aux organismes demandant des services de qualification ou d'accréditation sectorielle.
Réalisation d'évaluations combinées (pour deux programmes du CCN, p. ex. organismes de certification de produits et d'inspection et/ou évaluations effectuées avec d'autres organismes d'accréditation)	Le recours aux audits combinés a été retenu comme un moyen d'accroître les gains en efficience et de permettre au CCN et à ses clients de réaliser des économies.	Au cours de 2006-2007, le CCN réalisé 10 audits d'accréditation combinés.

*Document canadien de procédures, CAN-P-16 (ISO/CEI 17021:2006) : *Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systèmes de management*

Rendement au regard des objectifs

2e but

Efficacité et durabilité organisationnelles

« Améliorer et développer les pratiques et politiques de durabilité et d'efficacité du Système national de normes. »

Favoriser le développement des ressources humaines

Les employés du CCN sont l'un de ses atouts les plus précieux. Pour renforcer davantage les mécanismes existants de soutien aux employés, le CCN a élaboré et commencé à mettre en œuvre un programme de gestion intégrée des talents qui comprend la planification de la relève et des pratiques d'initiation et d'encadrement, et qui favorise les possibilités de perfectionnement professionnel.

De plus, le CCN a mené un sondage sur la satisfaction des employés pour découvrir les domaines dans lesquels il répondait le mieux aux besoins du personnel et pour repérer les aspects à améliorer. Selon les résultats de ce sondage, le taux global de satisfaction des employés du CCN est de 82 %.

Reconnaître la contribution du personnel est demeuré une priorité en 2006-2007. Le CCN a continué à souligner les étapes de service clés en remettant des certificats de mérite aux employés ayant passé le cap des 5, 10, 15, 20 et 30 années de service au cours d'une célébration organisée à cette occasion.

Surveiller l'efficacité

Le Conseil canadien des normes surveille continuellement l'efficacité de ses programmes et services pour repérer les aspects à améliorer et les possibilités de croissance. Son système de management de la qualité est un outil intégral qui lui permet de détecter ses points forts et ses points

faibles. Ce système fournit, en outre, un cadre pour la prise de décisions éclairées. Des sondages sur la satisfaction des employés servent, par

Figure B – Indicateur de rendement :
Formation du personnel

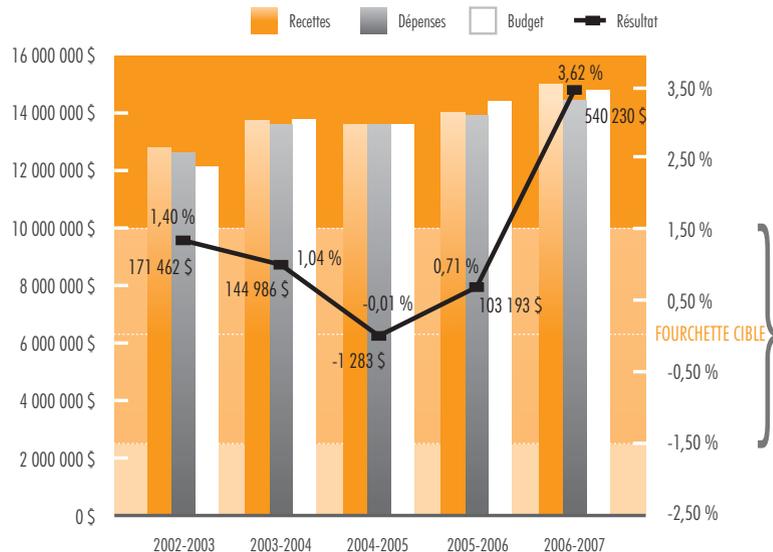
	Montant en \$	% du budget salarial
Budget total de formation	93 400	1,7
Dépenses totales en formation	88 600	1,6
% du budget de formation utilisé	95 %	
Dépense moyenne par employé	953 \$	
Nombre moyen de jours de formation par employé	1,6	

Compte tenu de la nature hautement spécialisée de ses besoins en formation, le CCN affecte environ 1,8 % de son budget salarial annuel aux possibilités de formation du personnel. Ce taux était de 1,7 % pour l'AF 2006-2007.

Le CCN a dépensé en formation 1,6 % de son budget salarial, soit 88 600 \$ (environ 953 \$ par employé), c'est-à-dire 95 % des fonds alloués.

Source : Division des finances du CCN

Figure C – Indicateur de rendement :
Bénéfice net/Perte nette par rapport au budget global



Le résultat financier net du CCN pour l'AF 2006-2007 est un excédent de 540 230 \$. Ce chiffre franchit les limites, supérieures et inférieures, de la fourchette cible de 1,5 % du budget global.

Source : Direction des finances du CCN

ailleurs, de complément aux pratiques de management de la qualité du CCN (voir Figure G).

Parmi les progrès réalisés en 2006-2007, mentionnons les suivants :

- Le CCN a revu son calendrier d'audit afin de tenir compte de la maturité des procédures de management de la qualité dans plusieurs secteurs d'activité. Ceux ayant obtenu systématiquement de bons résultats ces dernières années ont vu la fréquence de leurs audits passer de 12 à 18 mois. Par conséquent, seulement 11 audits de qualité ont été effectués en 2006-2007, contre 16 en 2005-2006.
- Dans l'ensemble, les audits de 2006-2007 n'ont révélé qu'un petit nombre de non-conformités. Le personnel s'était donné comme priorité

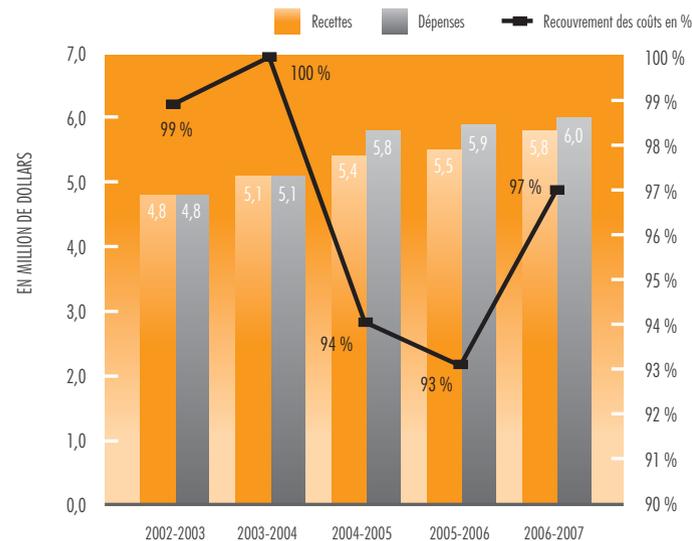
Figure D – Indicateur de rendement :
Un rapport de vérification sans réserve

Le CCN a reçu pour l'AF 2006-2007 un rapport sans réserve du Bureau du vérificateur général du Canada, ce qui est le cas depuis plus de dix ans.

de régler ces dernières et d'apporter les améliorations supplémentaires recommandées.

- Des efforts ont été déployés afin de mettre davantage à profit le système de management de la qualité du CCN pour l'établissement des priorités organisationnelles. Le CCN s'est inspiré des principes de gestion de la qualité pour préparer deux analyses de cas, à partir desquelles il a

Figure E – Indicateur de rendement :
Recouvrement des coûts (Programmes d'évaluation de la conformité)



Cible pour l'AF 2006-2007 = 96 % Résultat pour l'AF 2006-2007 = 97 %

*Le taux de recouvrement des coûts des programmes d'évaluation de la conformité du CCN a dépassé l'objectif de 96 % visé pour l'année. Le CCN a revu cet objectif (pour le faire passer de 99 % à 96 %) à la suite de la publication de son Plan d'entreprise pour l'AF 2006-2007.

Source : Recettes et dépenses liées à l'accréditation du CCN – Division des finances du CCN

évalué la faisabilité de la création de programmes d'accréditation pour les systèmes de gestion de la sécurité alimentaire, et pour la mesure et la vérification des gaz à effet de serre.

- Pour donner suite aux commentaires émis lors des sondages menés en 2004-2005 auprès de la clientèle et, en conséquence, pour fournir à cette dernière un meilleur accès aux documents dont elle a besoin, le CCN a mis à jour son service d'avis réglementaires, appelé *Export Alerte!*, dont la version améliorée a été lancée au Canada en février 2007.

Regard sur l'avenir

Activités prévues pour 2007-2008 à l'appui du 2^e but :

- Continuer à perfectionner les programmes et services du CCN qui permettent des économies de temps et d'argent;

Figure Fa – Indicateur de rendement : Service à la clientèle (Service d'information et de recherche)

	2005-2006	2006-2007
Nombre total de demandes	4 040	3 543
Pourcentage de demandes accompagnées d'un accusé de réception dans un délai d'un jour ouvrable/traitées dans les trois jours	98	99

Temps de réponse aux demandes de renseignements	2005-2006	2006-2007
Moins de 10 minutes	34,5 %	22,4 %
Dix minutes et plus	65,5 %	77,6 %

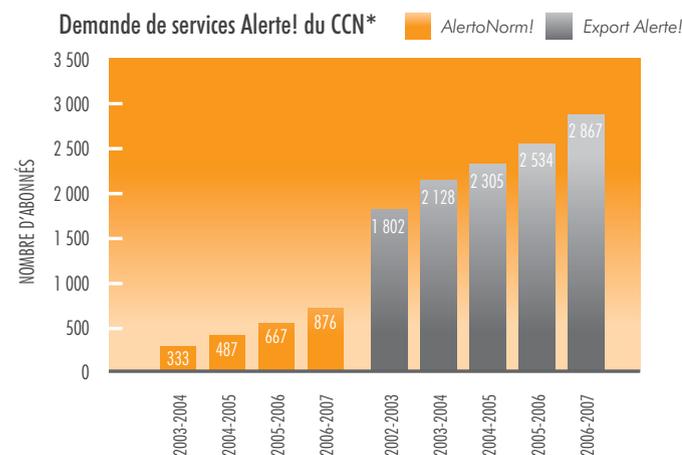
Au cours de l'AF 2006-2007, le CCN a continué à remplir l'objectif qu'il s'est fixé dans sa norme de service d'accuser réception des demandes de renseignements et de recherche en un jour ouvrable et de leur donner une réponse complète dans les trois jours ouvrables, dans 97 % des cas. Quoiqu'il y ait eu une baisse (de 14 %) du nombre total de demandes reçues, le temps de réponse aux demandes de renseignements a augmenté. Une comparaison des données actuelles avec celles des années précédentes révèle que la nature des demandes de renseignements reçues a changé. Le pourcentage des demandes exigeant des réponses de plus de 10 minutes a augmenté de 12,1 points de pourcentage au cours de l'année écoulée, ce qui laisse entendre que bien que le nombre de demandes ait diminué, la portée de la recherche effectuée est plus complexe que dans les années précédentes.

Source : Base de données sur les demandes de renseignements de la clientèle du CCN

- Continuer à intégrer le mécanisme général d'établissement des priorités dans le système de management de la qualité du CCN;
- Établir, en fonction des résultats du sondage de 2007, un point de référence relativement à la satisfaction des employés.

Figure Fb – Indicateur de rendement : Service à la clientèle (Service d'information et de recherche)

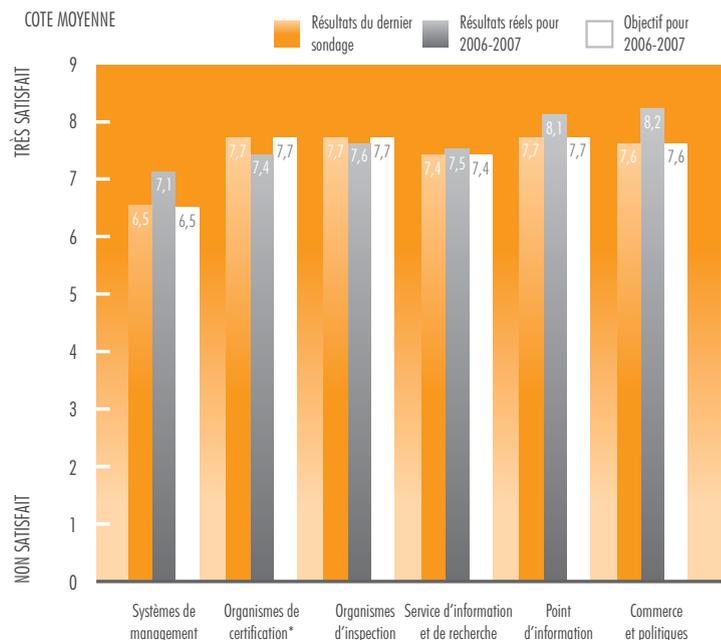
En plus d'offrir un service de recherche bilingue sur un éventail de sujets liés aux normes, le CCN fournit également à ses clients divers services Alerte, parmi lesquels les services d'abonnement *AlerteNorm!* et *Export Alerte!*. Le nombre d'abonnés de ces deux services a considérablement augmenté ces dernières années, comme le montre le diagramme ci-dessous.



*Les services d'abonnement comprennent *Export Alerte!* et *AlerteNorm!*. Ce dernier a été lancé au cours de l'AF 2003-2004.

Source : Base de données web du CCN sur les abonnés d'AlerteNorm! et d'Export Alerte!

Figure Ga – Indicateur de rendement :
Satisfaction de la clientèle



Durant l'AF 2006-2007, le CCN a mené à terme des sondages sur la satisfaction de la clientèle pour les programmes représentés dans le graphique ci-dessus. La satisfaction est mesurée sur une échelle de 1 à 10, où 1 signifie « pas satisfait du tout » et 10, « très satisfait ». En vue de produire des rapports plus précis, le CCN a passé d'une échelle à 5 points à une à 10 points. Le but pour chaque programme était soit de maintenir le niveau de satisfaction actuel, soit d'augmenter sa cote*. Tous les programmes ont atteint ou dépassé leur objectif respectif.

*Les degrés de satisfaction des organismes de certification et des organismes d'inspection ont été mesurés indépendamment et ne sont donc pas directement comparables aux sondages précédents dans lesquels les deux clientèles avaient été mesurées ensemble. En conséquence, la cote de 7,7 obtenue précédemment devrait servir uniquement de point de référence. S'appuyant sur ce résultat, le CCN en a conclu que les niveaux de satisfaction des organismes de certification et des organismes d'inspection étaient demeurés les mêmes.

Source : Pollara Strategic Public Opinion and Market Research

Figure Gb – Indicateur de rendement :
Satisfaction de la clientèle (site web du CCN)

Le CCN a reporté d'une année le sondage des clients de son site web pour permettre la mise en œuvre de divers éléments stratégiques. Toutefois, pour tous les sondages de satisfaction réalisés auprès de la clientèle au cours de l'AF 2006-2007, les clients du CCN ont été invités à attribuer une cote aux divers attributs de son site web pour savoir si :

- Les renseignements trouvés étaient pertinents pour leur organisme;
- L'information obtenue était complète et exacte;
- L'engin de recherche leur avait permis de trouver ce qu'ils recherchaient;
- L'information recherchée avait été facile à trouver;
- Dans l'ensemble, le site web était convivial.

Par conséquent, le CCN a pu établir un indice global des attributs de son site web. Dans l'ensemble, 77 % de ses clients étaient fortement d'accord ou d'accord avec les affirmations ci-dessus.

Source : Pollara Strategic Public Opinion and Market Research

Figure 10 – Un indice de réussite :
Reconnaissance internationale de la contribution du Canada à la normalisation

Le leadership exercé par le Canada a occupé le centre de la scène en septembre dernier, date à laquelle les délégués internationaux de 117 pays se sont réunis à Ottawa pour assister à la 29^e Assemblée générale de l'ISO.

« Membre fondateur de l'ISO, le Canada est depuis près de 60 ans le principal artisan de bon nombre des réalisations de l'Organisation », a déclaré durant la cérémonie d'ouverture officielle le président de l'ISO, Masami Tanaka.

« Les Canadiens ont apporté une contribution remarquable à bon nombre des quelque 16 000 normes de l'ISO. En est un bon exemple, le rôle de leader qu'ils ont joué dans l'élaboration des normes des séries ISO 9000 et ISO 14000 reconnues à l'échelle internationale, et plus récemment dans les travaux entrepris en vue d'établir la toute première norme mondiale sur la responsabilité sociale », a ajouté M. Tanaka.

Souhaitant la bienvenue aux délégués internationaux, au nom du nouveau gouvernement du Canada, le député Colin Carrie, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Maxime Bernier, a souligné l'importance du rôle joué par les normes internationales pour ce qui est de renforcer l'économie canadienne et de contribuer à la qualité de la vie.

« En tant que pays commerçant, le Canada est depuis longtemps conscient de l'importance de la normalisation. Tant l'ALENA que l'Organisation mondiale du commerce reconnaissent que les normes internationales sont indispensables à l'harmonisation des pratiques commerciales, tout en assurant la sécurité et la qualité des produits et services », d'affirmer M. Carrie.

C'était seulement la deuxième fois que le Canada, membre de longue date de l'ISO, accueillait l'Assemblée générale de l'Organisation. Le premier accueil remontait à 1982, à Toronto.

Rendement au regard des objectifs

3^e but

Renforcer l'infrastructure de normalisation du Canada

« Consacrer temps et ressources au renforcement de l'infrastructure nationale d'élaboration de normes et d'accréditation du Canada. »

Revoir notre stratégie nationale

Depuis 2000, la Stratégie canadienne de normalisation (SCN) oriente les travaux du CCN et de ses partenaires du Système national de normes. Elle fournit aussi aux parties prenantes un certain nombre de points de référence pour mesurer les progrès accomplis. En décembre 2006, le CCN a distribué aux intéressés un rapport sur les activités de mise en œuvre de la SCN, qu'il a affiché sur son site web. Il commencera, en 2007, à mettre à jour cette stratégie et à dresser la liste des nouvelles activités.

Renforcer les activités nationales d'accréditation

Au cours de 2006-2007, le CCN s'est efforcé comme par le passé d'offrir des programmes d'accréditation qui répondent bien aux besoins changeants de l'industrie, du gouvernement et des consommateurs canadiens.

Les quatre organismes d'élaboration de normes accrédités par le CCN ont continué à jouer un rôle important dans les activités du Système national de normes. Ils se sont fait représenter par leurs cadres dirigeants au sein du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes du CCN, qui a présenté à ce dernier de précieux commentaires sur son processus d'accréditation et sur d'autres questions connexes. Un groupe de travail a tenu plusieurs réunions afin d'examiner les procédures d'accréditation. Il

est censé soumettre, pour étude, ses recommandations à ce sujet au Conseil du CCN au cours de 2007-2008.

Au chapitre de l'évaluation de la conformité, plusieurs changements ont été apportés aux programmes d'accréditation du CCN dans le courant de l'année, parmi lesquels :

- l'extension du programme des organismes de certification des produits et des services, qui comprend à présent la certification de la chaîne de suivi en vue de l'acceptation des systèmes de certification de la foresterie durable;
- le lancement de trois nouveaux programmes d'accréditation des systèmes de management dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la sécurité de l'information, et de la santé et de la sécurité au travail;
- les préparatifs en vue du lancement d'un nouveau programme d'accréditation pour les laboratoires médicaux, conformément à un accord conclu en 2005 entre le CCN et l'Ontario Medical Association.

Un programme d'accréditation ne s'est pas développé autant que prévu – celui des organismes d'inspection –, et ce, malgré les rencontres tenues avec des clients éventuels, y compris des représentants du secteur de l'isolation en polyuréthane. Le CCN continuera au cours de 2007-2008 à rechercher des possibilités d'expansion.

Figure H – Indicateur de rendement :
Nombre de clients accrédités

Programme d'accréditation	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 Objectif	2006-2007 Résultats réels
Laboratoires d'essais et d'étalonnage (PALCAN)	369	397	339	341	368	346
Organismes de certification des produits et des services	24	26	28	29	30	30
Organismes de certification des systèmes de management (SME/SMQ)	30	24	31	28	29	29
Organismes de certification du personnel*	1	2	2	3	3	3
Organismes d'inspection **	S.O.	S.O.	6	7	16	7
TOTAL	424	449	406	408	446	415

Remarques : *Le Programme des organismes de certification du personnel a été lancé en 2002-2003. **Le Programme des organismes d'inspection a été dévoilé en 2004-2005. Le CCN a mis un terme au cours de 2006-2007 à son programme d'accréditation pour les prestataires de cours de formation des auditeurs de systèmes de management.

Si le CCN n'a pas atteint l'objectif qu'il s'était donné pour 2006-2007 de compter 446 clients accrédités, il a vu cependant le nombre total des clients accrédités de ses programmes d'évaluation de la conformité augmenter de 7, pour passer de 408 à 415.

Source : Relevés des accréditations de la Direction de l'évaluation de la conformité

Contribuer à la réalisation des objectifs canadiens en matière de politique publique

Durant l'année, le CCN a travaillé en collaboration avec le gouvernement fédéral et des organisations non gouvernementales à un certain nombre d'activités liées aux priorités du gouvernement du Canada.

Réforme réglementaire et harmonisation commerciale

- Le CCN a publié, en décembre 2006, un nouveau document d'orientation à l'intention des responsables de la réglementation. Ce document fait ressortir les possibilités de recourir aux normes et à l'évaluation de la conformité, ainsi que les avantages qui y sont associés. L'ISO et la CEI s'en sont servi pour élaborer conjointement un nouveau matériel de marketing destiné aux organismes de réglementation.

- Le CCN a prêté son concours au gouvernement du Canada en vue de l'élaboration du cadre de coopération trilatérale en matière de réglementation, s'inscrivant dans le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.
- Il a participé aux négociations en cours en vue de l'établissement d'un accord de libre-échange entre le Canada et la Corée, en faisant part au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international de ses observations concernant la rédaction d'un chapitre sur les normes et les obstacles techniques au commerce.
- Le CCN a tenu des consultations avec le gouvernement du Canada sur des questions liées au commerce intérieur, notamment sur une mise à jour de l'Accord sur le commerce intérieur.
- Il a contribué aux travaux du Comité consultatif national sur la sécurité publique, composé de hauts responsables de la réglementation de la sécurité de l'ensemble du pays.
- En tant que membre de la délégation canadienne du Comité sur les obstacles techniques au commerce (OTC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le CCN a contribué à la rédaction d'un mémoire sur les problèmes de santé et de sécurité associés aux marques de certification contrefaites. Il a également apporté son concours lors du quatrième examen triennal de l'Accord OTC/OMC et de l'Examen des politiques commerciales canadiennes 2007.

Santé et sécurité

- Le CCN a accueilli, en marge de l'Assemblée générale de l'ISO, un forum sur les enjeux sanitaires mondiaux (voir Figure 11).
- Il a maintenu son appui à la création d'une base de données nationale sur les accidents, qui pourrait se révéler utile pour déterminer les secteurs dans lesquels de nouvelles normes pourraient améliorer la sécurité publique. Il a participé avec Santé Canada, des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation et des organismes d'élaboration de normes, à un atelier de discussion sur la faisabilité d'une base de données ou d'autres options susceptibles d'améliorer l'échange de renseignements sur la sécurité des produits.
- Le CCN a continué à participer aux travaux du comité directeur national responsable des dossiers de santé électroniques. Il a accepté de faire partie de l'Unité collaborative de normalisation d'Inforoute Santé du Canada et participera à une conférence organisée par le groupe en mai 2007.

- Le CCN a eu des réunions avec des organismes provinciaux de réglementation dans le but de promouvoir son programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale responsables de la qualité de l'eau potable. Il a amorcé des recherches afin de déterminer les niveaux d'intérêt des gouvernements provinciaux et territoriaux pour ses programmes d'accréditation des laboratoires.

Environnement

- Le CCN a encouragé activement l'intégration de nouvelles normes internationales sur la vérification des gaz à effet de serre (voir aussi Figure I) dans les approches fédérales et provinciales relatives aux changements climatiques.

Regard sur l'avenir

Activités prévues pour 2007-2008 à l'appui du 3^e but :

- Étudier les solutions possibles pour le renouvellement de la Stratégie canadienne de normalisation;

Figure 11 – Un indice de réussite : Un forum public met en évidence le rôle des normes dans le secteur mondial de la santé

En septembre, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ISO, le CCN a mis sur le devant de la scène mondiale le rôle des normes internationales sur les soins de santé, en accueillant une Séance publique sur le sujet.

Le forum d'une journée a réuni des experts en santé du Canada et de partout dans le monde pour discuter des possibilités de normalisation internationale. Les participants ont examiné les défis à l'échelle mondiale dans le secteur de la santé, y compris la sécurité des patients, les dossiers de santé électroniques et les soins à domicile.

« Les normes nous permettent à tous de parler la même langue – celle de la qualité, de la sécurité et de l'intérêt porté à la santé et au bien-être de nos citoyens », d'expliquer le Dr Neil Yeates, sous-ministre adjoint, Direction générale des produits de santé et des aliments, Santé Canada.

Richard Alvarez, président et chef de la direction d'Inforoute Santé du Canada, a également exprimé l'importance des normes pour les soins de santé en général et les technologies de l'information liées à la santé en particulier.

« L'application des normes dans le secteur de la santé est un bon exemple de la façon dont les normes peuvent servir les intérêts des Canadiens, du gouvernement et de l'industrie en réduisant les formalités administratives, en améliorant l'efficacité et en favorisant l'innovation », de dire M. Alvarez.

Cette activité a attiré un certain nombre de collaborateurs importants du système de santé du Canada, notamment des représentants de Santé Canada, de l'Agence de santé publique du Canada, de l'Institut canadien de la sécurité du patient, de la Société canadienne du sang, du ministère de la Santé et du Bien-être de l'Alberta et de l'Association des infirmières et des infirmiers du Canada.

Figure 12 – Un indice de réussite : Élection d'un Canadien à la présidence de la Commission électrotechnique internationale

Le 1^{er} janvier 2007, Jacques Régis est devenu le tout premier Canadien à occuper le poste de président élu de la Commission électrotechnique internationale (CEI).

C'est au cours de la Réunion générale de la CEI, tenue en septembre 2006 à Berlin, qu'il a été choisi comme prochain président de l'Organisme, et ce, au terme d'une campagne de deux ans appuyée par le CCN. Son mandat de trois ans à la présidence de la CEI débutera le 1^{er} janvier 2008.

« En tant que président élu, je ferai des préoccupations et des attentes de la communauté de la CEI ma priorité. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous pour relever les défis qui se présenteront à l'aube de ce qui risque d'être un deuxième siècle fort intéressant pour la CEI », a-t-il dit dans son discours d'acceptation.

S'agissant de postes de direction, M. Régis s'y connaît bien : il a été président de conseils d'administration tels que celui du Transmission Council de l'Association canadienne de l'électricité et celui d'Hydro-Québec TransÉnergie Inc., où il a été président-directeur général de 1997 à 2003. Aujourd'hui, M. Régis représente le Canada au Conseil de direction de la CEI, un poste qu'il occupe depuis 2005.

- Lancer le programme d'accréditation des laboratoires médicaux;
- Promouvoir les nouveaux programmes d'accréditation des systèmes de management pour la sécurité des technologies de l'information, la santé et la sécurité au travail et la sécurité alimentaire;
- Continuer à participer aux initiatives de modernisation de la réglementation du gouvernement du Canada et à la réalisation d'autres priorités d'intérêt public, parmi lesquelles l'environnement et les soins de santé;
- Participer activement au forum public sur « Les normes internationales et les politiques publiques » devant se tenir en marge de la 30^e Assemblée générale de l'ISO, à Genève.

Rendement au regard des objectifs

4^e but

Faire les contacts à l'échelle mondiale

« Maintenir la réputation internationale de leader de la normalisation que s'est acquise le Canada et son efficacité dans ce rôle, tout en se fixant des priorités en matière de participation aux activités internationales et régionales d'élaboration de normes et d'accréditation. »

Avoir un impact sur l'élaboration des normes internationales

L'influence du Canada au sein des forums internationaux et régionaux sur l'élaboration des normes est demeurée prépondérante en 2006-2007.

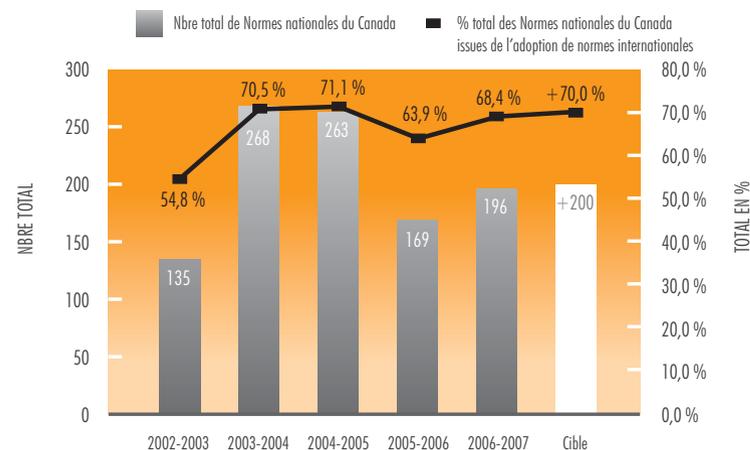
Influence exercée au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) :

- Le Canada a accueilli, à Ottawa, la 29^e Assemblée générale de l'ISO ainsi qu'une Séance publique sur les soins de santé (voir Figure 10).
- Deux Canadiens – Daniel Gagnier et Trevor Smith – ont été nommés membres du Groupe consultatif stratégique de l'ISO sur les normes de systèmes de management.
- Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la mise sur pied du Réseau Normalisation et Francophonie, un groupe formé pour renforcer la capacité des membres francophones de l'ISO et pour accroître la proportion des normes ISO disponibles en français. Jacques Girard, un Canadien, du Bureau de normalisation du Québec, a été élu président du Réseau.

Influence exercée au sein de la Commission électrotechnique internationale (CEI) :

- Jacques Régis, un Canadien, a été élu président de la CEI pour la période 2008-2010.
- Greg Stone, Ph.D., un Canadien, a été élu au Conseil de direction pour la période 2007-2009.

Figure I – Indicateur de rendement :
Recours aux normes internationales au Canada



Le CCN était bien près d'atteindre son objectif, ayant reçu au cours de 2006-2007 un total de 196 normes pour approbation comme Normes nationales du Canada. Le pourcentage de normes approuvées a augmenté cette année, passant à 68,4 % contre 63,9 % l'année précédente. Plusieurs d'entre elles avaient trait à la santé et à l'environnement, parmi lesquelles des spécifications pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour l'informatique de la santé.

Source : ISO, CEI et registre d'approbation des Normes nationales du Canada

- Deux Canadiens ont reçu le Prix 1906 de la CEI, à savoir Bill Bryans, d'IBM Canada, pour sa contribution à la promotion du Système CEI d'essais de conformité aux normes de sécurité de l'équipement électrique et Marc Breton, d'EXFO, pour ses travaux remarquables au sein du comité d'études de la CEI sur les fibres optiques.

Influence exercée au sein des forums régionaux sur la normalisation :

- Le directeur du CCN, Peter Clark, a été élu président de la Pan American Standards Commission (COPANT).
- Peter Clark a prononcé un discours liminaire lors de l'assemblée générale annuelle 2007 du Conseil d'harmonisation des normes électrotechniques des nations d'Amérique (CANENA).
- Le CCN a chargé un groupe de travail formé d'organismes régionaux spécialisés opérant dans la région de l'Asie-Pacifique de préparer un exposé général sur la contribution des organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité à la facilitation du commerce dans la région de la Coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC).
- Le CCN a organisé, dans le cadre de l'Assemblée générale de la COPANT tenue en Bolivie, un atelier sur le système international d'essais de conformité et de certification de l'équipement et des composants électriques.

Les normes canadiennes sont mises en vue partout dans le monde du fait que le CCN puise dans sa base de données sur les normes canadiennes pour alimenter en données bibliographiques Perinorm, un outil de recherche qui représente 23 pays et que tiennent à jour les organismes nationaux de normalisation de France (l'AFNOR), du Royaume-Uni (le BSI) et d'Allemagne (le DIN).

Renforcer les réseaux d'accréditation mondiaux

Le CCN a continué à travailler avec des partenaires internationaux et régionaux pour accroître, grâce à la reconnaissance mutuelle des accréditations, l'acceptation internationale des résultats d'évaluations de conformité.

Influence exercée au sein de l'International Accreditation Forum (IAF) :

- La directrice des Affaires intergouvernementales du CCN, Elva Nilsen, a continué à assumer la vice-présidence de l'IAF.
- Le CCN a conservé son siège de membre du comité technique et du comité de formation de l'IAF.

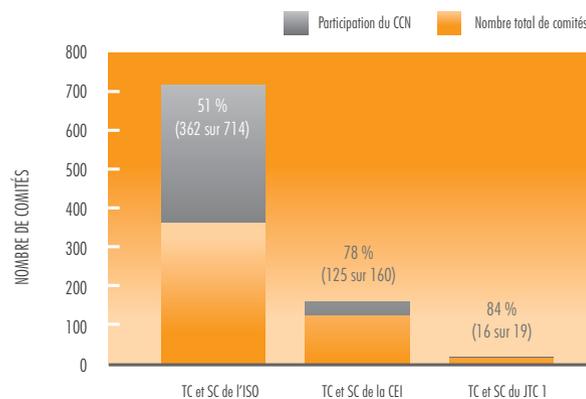
Figure Ja – Indicateur de rendement :
Bilan de la contribution et de la participation du Canada aux programmes de travail de l'ISO et de la CEI

Taux de participation du Canada aux programmes de travail de l'ISO et de la CEI pour 2006*
Objectif : Taux de participation supérieur à 50 %

Le Canada prend une part active, en tant que participant ou observateur, aux travaux de 503 des 893 comités techniques (TC) et sous-comités (SC) de l'ISO, de la CEI et de l'ISO/CEI JTC 1. Ces comités élaborent et tiennent à jour des normes internationales pour des milliers de produits, de systèmes et de services. Le taux de participation du Canada aux programmes de travail de l'ISO et de la CEI s'élève donc à 56 %, ce qui veut dire que le CCN a atteint l'objectif qu'il s'était donné d'obtenir un taux supérieur à 50 %

La participation du CCN par comité				
Membre participant	ISO	CEI	JTC 1	Total
Comités techniques	90	56	1	147
Sous-comités	203	36	14	253
Membre observateur				
Comités techniques	31	10	0	41
Sous-comités	38	23	1	62
			Total	503

Activité du CCN en % dans les travaux d'élaboration de normes internationales



Remarque : *L'ISO et la CEI tiennent leurs relevés de participation par année civile.

Source : Sites web de l'ISO et de la CEI

**Figure Jb – Indicateur de rendement :
Bilan de la contribution et de la participation du Canada
aux programmes de travail de l'ISO et de la CEI**

Contribution du Canada aux travaux de l'ISO et de la CEI*

Objectif : Taux de vote de 100 % pour ce qui est des possibilités de vote sur les projets de comité pour vote (CDV), les projets de Normes internationales (DIS) et les projets finaux de Normes internationales (FDIS)

Exprimer son opinion sur tous les documents soumis au vote constitue pour le CCN l'une des exigences fondamentales de son mandat et l'une de ses obligations internationales. Le CCN doit notamment coordonner la participation des Canadiens aux scrutins sur les CDV, les DIS et les FDIS des comités techniques et sous-comités de l'ISO, de la CEI et de leur Comité technique mixte sur les technologies de l'information (ISO/CEI JTC 1) auxquels appartient le Canada en tant que membre participant. Le CCN a réalisé l'objectif qu'il s'était donné, c'est-à-dire atteindre un taux de vote de 100 %.

Bilan de la contribution à l'ISO, à la CEI et au JTC 1 pour l'année civile 2006	
Nbre total de suffrages exprimés pour les FDIS, ISO/DIS et CEI/CDV :	1 492
Taux de vote du CCN :	100 %
Nbre total d'abstentions du personnel du CCN** :	140
Taux d'abstention du personnel du CCN :	9,38 %

Remarque : *L'ISO et la CEI tiennent leurs relevés de participation par année civile.

** La non-pertinence de questions pour le Canada peut être à l'origine des abstentions.

Source : Relevé des votes du CCN

- Il a apporté une contribution appréciable au renouvellement du plan stratégique de l'IAF.

Influence exercée au sein des organismes régionaux d'accréditation :

- Le directeur de l'Évaluation de la conformité du CCN, Pat Paladino, a été réélu vice-président de l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC) et élu président du sous-comité des organismes d'inspection de cette dernière.
- La directrice des Affaires intergouvernementales du CCN, Elva Nilsen, et la gestionnaire de la qualité du CCN, Joan Brough-Kerrebryn, ont continué à assumer respectivement la présidence de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC) et la présidence du comité technique de la PAC.
- Le CCN a entamé les préparatifs nécessaires en vue d'accueillir, en août 2007 à Ottawa, la réunion annuelle 2007 de l'IAAC.
- Il a continué à siéger au conseil d'administration de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC).

La mise en œuvre d'une politique transfrontalière qui favorise la reconnaissance mutuelle des résultats d'accréditation à l'échelle mondiale est demeurée une priorité pour les divers forums auxquels participe le CCN. Cette politique a été élaborée dans le but de renforcer le réseau international des organismes d'accréditation en accroissant la confiance à l'égard des activités menées par les organismes d'accréditation étrangers et en encourageant le recours, dans la mesure du possible, aux organismes nationaux d'accréditation.

Regard sur l'avenir

Activités prévues pour 2007-2008 à l'appui du 4^e but :

- Appuyer l'élection d'un Canadien au Bureau de gestion technique de l'ISO;
- Faciliter l'entrée en fonctions de Jacques Régis à la présidence de la CEI;
- Continuer à soutenir les initiatives liées aux accords relatifs à l'accréditation;
- Appuyer la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de l'International Accreditation Forum (IAF) et participer à la révision de la stratégie de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC);
- Mener à bonne fin les projets d'assistance en cours et déterminer les futurs secteurs d'intervention.

**Figure K – Indicateur de rendement :
Influence du Canada sur les efforts internationaux
et régionaux de normalisation**

Le CCN s'emploie à défendre les propositions de politiques canadiennes qui appuient et favorisent l'établissement d'un système mondial d'accréditation selon lequel « un essai et une accréditation [sont] acceptés partout dans le monde ». Il réalise cet objectif en représentant le Canada au sein de plusieurs forums internationaux et régionaux sur la normalisation, y compris le comité de l'ISO responsable de l'élaboration des politiques d'évaluation de la conformité, l'International Accreditation Forum (IAF), la Pacific Accreditation Cooperation (PAC) et l'InterAmerican Accreditation Cooperation (IAAC).

L'influence qu'il exerce sur les travaux régionaux et internationaux de normalisation et sa participation à ces efforts sont mesurées en pourcentage d'adoption des résolutions canadiennes faites aux échelles internationale et régionale. Le CCN est tenu de soumettre sur les questions et les documents internationaux importants des commentaires qui sont conformes aux besoins des organisations internationales, de ses membres et du milieu de l'évaluation de la conformité.

En 2006-2007, le CCN a réussi à faire accepter dans 90 % des cas les positions canadiennes au sein de l'ISO/CASCO, de l'IAF, de la PAC et de l'IAAC, dépassant ainsi son objectif qui était de 80 %.

Source : Scrutins postaux de l'ISO/CASCO, de l'IAF, de la PAC et de l'IAAC

Figure L – Indicateur de rendement :
Participation du Canada aux activités des comités internationaux et régionaux
d'élaboration de normes, d'évaluation de la conformité, d'orientation et de gestion

Influence sur la scène internationale

À l'ISO – Direction et orientation :

- Le Canada détient l'un des 18 sièges de membres élus du Conseil de l'ISO et l'un des 12 sièges de membres élus au Bureau de gestion technique.
- Il assume également le leadership des comités ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO), pour la politique en matière de consommation (COPOLCO) et pour les questions relatives aux pays en développement (DEVCO).

À la CEI – Direction et orientation :

- Un Canadien a été élu à la présidence de la CEI (2008-2010).
- Le Canada est l'un des 15 membres élus de l'instance dirigeante supérieure de la CEI, à savoir le Conseil de direction (CB).
- Il est l'un des 15 membres élus du Bureau de gestion de la normalisation (SMB).
- Il est aussi l'un des 12 membres élus du Bureau d'évaluation de la conformité (CAB) et occupe des postes de leader liés aux systèmes d'évaluation de la conformité de la CEI.

En plus d'assumer la présidence et le secrétariat de comités techniques (voir tableau ci-dessous), le Canada agit également comme secrétaire de 13 sous-comités. Des Canadiens président 10 sous-comités à l'ISO et deux sous-comités à la CEI. Ils assument également les fonctions d'amateur pour 75 groupes de travail à l'ISO et 21 autres à la CEI.

ISO		CEI	
Papiers, cartons et pâtes (TC 6)	√ †	Turbines hydrauliques (CE 4)	√ †
Art dentaire (TC 106)	√ †	Conducteurs pour lignes électriques aériennes (CE 7)	√
Nickel et alliages de nickel (TC 155)	√ †	Technique des essais à haute tension (CE 42)	†
Corrosion des métaux et alliages (TC 156)	√	Travaux sous tension (CE 78)	†
Structures en bois (TC 165)	√ †	Essais relatifs aux risques du feu (CE 89)	†
Management et assurance de la qualité (TC 176)	√ †	Méthodes d'évaluation des champs électriques, magnétiques et électromagnétiques en relation avec l'exposition humaine (CE 106)	†
Pièges pour animaux (mammifères) (TC 191)	√ †	Évaluation et qualification des systèmes et matériaux d'isolement électrique (CE 112)	√
Technologies de l'hydrogène (TC 197)	√ †		
Management environnemental (TC 207)	√ †		

(√) = Président canadien (†) = Secrétaire canadien

Influence sur la scène régionale – Direction et orientation :

- À l'IAF : Vice-présidence de l'IAF et de son Comité technique
- À l'IAAC : Vice-présidence de l'IAAC
- À la PAC : Présidence de la PAC et de son Comité technique
- Au PASC : Comité permanent
- À la COPANT : Président élu, Conseil d'administration et Commission de gestion technique

Source : Dossiers du CCN et répertoires de l'ISO et de la CEI



Rapport de gestion

Le Conseil canadien des normes (CCN) a mis en place de nombreux mécanismes visant à repérer et contrôler les risques. Ces mécanismes sont intégrés à ses politiques, ses programmes et ses processus de planification et d'assurance de la qualité. Sur le plan des opérations, le CCN analyse les risques par le biais de son système de management de la qualité. Les risques touchant l'ensemble de l'organisation sont analysés chaque année au cours des séances de planification stratégique du personnel et des membres du Conseil.

Durant l'exercice 2006-2007, le CCN a créé un cadre de gestion intégrée du risque qui réunit tous ses documents sur le sujet. Pour s'assurer que ce nouveau cadre demeure pertinent, le CCN intégrera à ses séances annuelles de planification stratégique un volet distinct consacré à l'analyse des risques, qui sera passé en revue par le Comité de vérification et le Conseil.

Le cadre de gestion du risque du CCN comprend une analyse des principaux risques généraux de l'organisation ainsi que les stratégies voulues pour atténuer ou minimiser chaque risque. Les risques suivants ont été classés parmi les principaux risques de niveau moyen à élevé.

Réputation de l'organisme

Bien que le CCN jouisse d'une solide réputation tant au pays qu'à l'échelle internationale, les communications ou interactions avec les parties intéressées comportent toutes cependant un certain degré de risque. Toute polémique (p. ex. en matière de santé et de sécurité publiques) touchant des partenaires pourrait avoir des répercussions pour le CCN. En vue d'atténuer ce genre de risque, le CCN utilise ses procédés de gestion de la qualité pour vérifier à l'avance les messages communiqués par une publication, et donne au personnel et aux membres une formation insistant sur l'importance de préserver une image de marque positive.

Ressources financières

Tandis qu'il s'efforce de mieux réaliser son mandat et de fournir un soutien accru à l'appui des activités canadiennes de normalisation, le CCN doit faire face à de nouvelles demandes de service. S'appuyant sur des preuves empiriques sur la valeur économique de la normalisation et sur les résultats d'un examen des exigences envers l'organisme, le CCN présentera au gouvernement fédéral un dossier démontrant ses besoins en ressources.

Évaluation de la conformité

Grâce aux efforts consacrés à l'accréditation à l'échelle mondiale (p. ex. participation accrue du CCN à des ententes bilatérales et multilatérales de reconnaissance mutuelle), les organismes d'évaluation de la conformité ont besoin d'un nombre réduit d'accréditations pour pouvoir accéder aux marchés mondiaux. Bien que cette consolidation des exigences ait des répercussions positives pour le Canada, elle présente aussi un désavantage concurrentiel pour les programmes de récupération des coûts du CCN. Afin d'assurer son succès à long terme, le CCN doit mettre au point une stratégie qui mise sur la valeur ajoutée de ses programmes d'accréditation en tenant compte de ses capacités face aux effets d'une mondialisation accrue.

Ressources humaines

Vu les tendances démographiques d'une population vieillissante et les postes très spécialisés que le CCN doit doter, l'organisme risque de ne pas parvenir à combler adéquatement ses besoins en ressources humaines. Le problème est accentué par la difficulté à élaborer un plan de relève pour une organisation aussi petite et aussi spécialisée que le CCN. Le CCN continue d'investir dans ses ressources humaines, offrant des possibilités de perfectionnement professionnel et une documentation qualité décrivant les processus de travail des postes clés. Le programme de gestion des talents

qui est en voie d'élaboration servira aussi à gérer les risques dans le domaine des ressources humaines.

Participation aux travaux techniques internationaux

La capacité d'assurer une représentation bénévole efficace au sein du système canadien de normalisation est un autre aspect qui recèle des risques pour l'accomplissement du mandat du CCN. En raison du caractère bénévole du travail effectué par les comités, la durabilité du Système national de normes du Canada dépend de la participation de personnes compétentes. Ces membres bénévoles veillent à ce que les intérêts du Canada soient pris en compte dans l'élaboration des normes internationales. La capacité interne du CCN à soutenir les bénévoles grâce à son Programme des membres est demeurée au même niveau depuis cinq ans. Une baisse de participation des Canadiens aux activités de normalisation pourrait compromettre la capacité du Canada d'influencer les normes internationales. Au pire, le Canada serait tenu d'observer des normes internationales qui ont été élaborées sans représentation ou prise en compte des intérêts canadiens. En plus des risques propres à un bassin de bénévoles vieillissant et limité, l'appui financier de l'industrie à la participation aux travaux de normalisation est rare. Le CCN atténue ces risques au moyen de ses stratégies visant le recrutement, la reconnaissance et la conservation des effectifs ainsi qu'en gérant efficacement son Programme des membres.

Planification stratégique

Le mandat du CCN est vaste et multidimensionnel. Chaque année, de nombreuses possibilités se présentent et de nombreuses initiatives pourraient être entreprises pour le bien du Système national de normes. Vu ses ressources limitées, le CCN est confronté à la difficulté de préserver sa pertinence en faisant suite à certaines initiatives proposées, tout en respectant adéquatement les attentes et les engagements à l'égard de ses programmes et services actuels. Le CCN parvient à gérer ce risque grâce à des mécanismes efficaces d'établissement des priorités qui lui permettent de maintenir son cap stratégique. La mise au point d'outils supplémentaires de prise de décisions intégrés à son système de management de la qualité aidera la haute direction du CCN à assurer la planification stratégique et la gestion de ses activités.

Figure 13 – Un indice de réussite :
Faire participer les pays en développement et les économies émergentes

Le CCN a continué, en 2006-2007, à jouer un rôle de mentor auprès des pays en développement et des économies émergentes dans le monde et à leur apporter son aide.

En plus des initiatives mentionnées ci-dessous, le CCN a participé activement à des forums sur la normalisation internationale afin d'accroître la capacité de ces pays à prendre part aux activités de normalisation. Il a accueilli la réunion plénière 2006 du Comité pour les questions relatives aux pays en développement (DEVCO) de l'ISO dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ISO et a apporté, tout au long de l'année, sa contribution aux travaux du DEVCO ainsi qu'à ceux d'autres comités.

Pays	Type de partenariat ou d'assistance
Afghanistan	– Tenue de discussions préliminaires avec l'organisme afghan d'accréditation sur les possibilités de formation futures.
Afrique du Sud	– Tenue, dans le cadre du Pacific Area Standards Congress (PASC), d'un atelier de formation à l'intention des organismes nationaux de normalisation des pays en développement, auquel ont participé les membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe.
Chine*	– Soutien apporté à la Standardization Administration of China (SAC), par le biais d'une entente de jumelage, à l'appui de la participation de cette dernière aux activités d'un nouveau groupe de travail de l'ISO sur les normes relatives aux produits d'occasion. – Réunions avec plusieurs délégations chinoises représentant le gouvernement et l'industrie, pour fournir à ces dernières des renseignements liés aux normes et leur donner une formation sur différents sujets, notamment l'acquiescement des obligations de transparence contenues dans l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce, la sécurité alimentaire et la certification des produits ligneux.
Colombie	– Soutien apporté à l'Instituto Colombiano de Normas Técnicas y Certificación (ICONTEC) à l'appui de sa participation au Groupe des politiques et de coordination du président de l'ISO/CASCO et aux réunions du Groupe de travail 27 de l'ISO/CASCO ayant pour but l'élaboration de la norme ISO/CEI 17007, intitulée <i>Lignes directrices pour la rédaction de normes et d'exigences spécifiées pour les applications de l'évaluation de la conformité</i> .
Costa Rica**	– Prestation d'une formation et d'une assistance technique afin d'aider le Costa Rica à renforcer sa capacité à mieux participer aux activités de normalisation internationale, à rehausser les services d'information liée aux normes qu'il offre aux intéressés nationaux et à améliorer sa capacité de remplir ses obligations à titre de membre de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres accords commerciaux.
Guyana	– Tenue de discussions préliminaires avec l'organisme national de normalisation du Guyana sur les possibilités de formation futures.
Inde	– Accueil d'une délégation indienne et initiation de cette dernière au système canadien d'évaluation de la conformité et aux programmes environnementaux connexes.
Trinité-et-Tobago	– Prestation d'une formation sur l'évaluation des laboratoires d'analyse alimentaire.

* Le CCN et la SAC ont signé un accord de coopération en 2005.

** En 2004, le CCN a conclu avec l'ACDI une entente ayant pour but de fournir au Costa Rica une aide dans le domaine des normes, des règlements et de l'accréditation dans le cadre du Fonds de développement de la concurrence Canada-Costa Rica.

Aperçu financier

Le total des recettes du CCN autres que le crédit parlementaire, qui s'élève à 7,5 millions de dollars, est légèrement supérieur à celui de 7,1 millions de dollars enregistré pour l'AF 2005-2006. Les recettes tirées des droits d'accréditation liés à l'évaluation de la conformité, des redevances provenant de la vente des normes ainsi que du parrainage d'activités et des inscriptions ont toutes enregistré une hausse sur douze mois.

Les droits d'accréditation liés à l'évaluation de la conformité ont augmenté de 4 % sur douze mois, passant de 5,4 à 5,7 millions de dollars. Si cette hausse dépasse le taux d'inflation, témoignant ainsi d'une croissance réelle des programmes, elle s'inscrit cependant dans la tendance observée ces dernières années pour lesquelles on a enregistré des augmentations de moins de 10 %, à mesure que les programmes se développent et que la concurrence entre de plus en plus en ligne de compte. Plusieurs clients

multinationaux continuent à rationaliser les accréditations qu'ils détiennent et à en limiter le nombre. Cette tendance a un impact particulier sur les programmes des Systèmes de management (Qualité et Environnement), qui ont en fait vu leurs recettes diminuer légèrement pour la deuxième année consécutive. En revanche, les recettes du programme PALCAN ont augmenté de 4 %, tandis que celles du programme des Organismes de certification se sont accrues de 10 %. Les hausses observées ailleurs sont attribuables à l'augmentation de l'effectif de la clientèle de base ainsi qu'à la multiplication des activités de cette dernière. Dans l'ensemble, le taux de recouvrement des coûts de la famille des programmes de l'Évaluation de la conformité a monté à 97 %, ce qui est légèrement supérieur aux 96 % prévus au budget et représente une augmentation par rapport aux 93 % de l'année précédente. L'amélioration des taux de recouvrement des coûts peut être attribuée à la compression des coûts puisque les coûts directs n'ont augmenté que de 2 %, tandis que

Figure 14 – Aperçu financier de 2002 à 2007

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 (Budget)	2006-2007 (Réel)	2007-2008 (Budget)
Recettes							
Droits d'accréditation	4 540 427 \$	4 762 328 \$	5 151 197 \$	5 438 548 \$	5 938 250 \$	5 663 079 \$	6 099 500 \$
Recettes tirées de la vente des normes	717 097	709 504	537 062	561 764	530 000	698 056	560 000
Point d'information OMC/ALÉNA	245 838	251 525	260 782	260 798	261 000	260 945	340 000
Crédits parlementaires	6 573 984	7 101 179	6 944 447	7 084 089	7 648 800	7 614 779	7 188 000
Autres	799 027	1 021 608	817 039	793 592	540 250	866 086	1 121 500
	12 876 373 \$	13 846 144 \$	13 710 527 \$	14 138 791 \$	14 918 300 \$	15 102 945 \$	15 309 000 \$
Dépenses							
Évaluation de la conformité	3 311 400	3 401 876	3 833 047	4 064 677	4 409 100	4 144 329	4 791 000
Service d'information	436 348	476 346	538 988	455 855	534 200	526 513	490 000
Point d'information OMC/ALÉNA	245 838	251 525	260 782	260 798	261 000	260 945	340 000
Élaboration des normes	3 661 278	4 251 742	3 581 520	3 857 269	4 002 100	4 093 266	3 859 000
Commerce et affaires intergouvernementales	903 215	956 200	870 929	913 540	1 163 000	1 038 507	1 149 000
Gestion et administration	4 146 832	4 363 469	4 626 544	4 483 459	4 548 900	4 499 155	4 680 000
	12 704 911 \$	13 701 158 \$	13 711 810 \$	14 035 598 \$	14 918 300 \$	14 562 715 \$	15 309 000 \$
Bénéfice net (perte nette)	171 462 \$	144 986 \$	(1 283 \$)	103 193 \$	0 \$	540 230 \$	0 \$

les frais généraux ont en fait diminué de 2,5 %. Pris séparément, les taux de récupération des coûts obtenus pour les programmes sont les suivants : Certification, 91 %; Systèmes de management, 105 %; PALCAN, 95 %.

Les redevances provenant de la vente des normes, qui se montent à 698 000 \$, ont augmenté par rapport aux 562 000 \$ de l'année précédente. Si le recouvrement de la somme de 68 000 \$ en TPS a grandement favorisé cette progression, il reste que les recettes en redevances ont affiché une hausse de 12 % sur douze mois. La demande de normes, quoique stable, est plutôt inélastique. La concurrence exercée par les distributeurs internationaux est demeurée une constante et a continué de faire obstacle au maintien d'une part du marché. D'autres facteurs ont une incidence sur le marché de la vente de normes, parmi lesquels la croissance du commerce électronique et la demande de produits électroniques versus les traditionnelles copies papier, l'augmentation du nombre de points de vente, la violation des droits d'auteur et le rétrécissement des marges de profit engendré par les détenteurs de droits d'auteur qui exigent des redevances supérieures. Ces facteurs continuent d'avoir un impact à moyen terme sur la croissance des revenus. Les ventes brutes de la boutique électronique du CCN (www.standardsstore.ca), ouverte conjointement avec IHS à la fin de janvier 2005, sont passées de 84 000 \$ à 112 000 \$. Les boutiques électroniques de l'ISO et de la CEI comptent parmi leur clientèle des Canadiens et versent par conséquent des redevances au CCN.

Le montant des fonds tirés du parrainage et des partenariats a également beaucoup augmenté, passant de 331 000 \$ en 2005-2006 à 504 000 \$. Cette hausse est liée aux travaux entrepris au Costa Rica dans le cadre des trois projets de développement financés par l'ACDI, qui avaient été entamés l'année financière précédente et dont l'achèvement est prévu pour 2007-2008. Les autres éléments de cette catégorie englobent l'accueil Internet des clients externes de SiteScape et des services *ExportAlerte!*, le parrainage de l'Assemblée générale 2006 de l'ISO tenue à Ottawa et les partenariats du programme PALCAN, dont les chiffres correspondaient tous en grande partie aux prévisions budgétaires.

Le financement public, qui s'élève à 7,6 millions de dollars, est supérieur à celui de 7,1 millions de dollars de l'année précédente, étant donné que le CCN a puisé dans le crédit supplémentaire qui avait été retenu les deux exercices financiers précédents pour régler les frais associés à l'accueil de l'Assemblée générale de l'ISO. Suivant la comptabilité de caisse, le CCN a utilisé la totalité du crédit approuvé de 7 529 000 \$ qui lui avait été

accordé (2005-2006 – 6 929 000 \$). Le crédit parlementaire lui a permis d'assumer 52 % de ses frais d'exploitation et de ses dépenses en capital, contre 50 % pour l'AF 2005-2006.

Au total, les dépenses de l'AF 2006-2007 ont atteint 14,6 millions de dollars, soit une hausse de 3,7 % par rapport aux 14 millions de dollars de l'exercice précédent. Les frais d'exploitation ont augmenté légèrement dans tous les secteurs opérationnels du CCN. L'augmentation observée pour l'Évaluation de la conformité est liée à la croissance générale des programmes, plus particulièrement aux dépenses supérieures en matière de main-d'œuvre et de déplacements. Cette augmentation a largement été compensée par la progression des recettes, qui s'est traduite par une amélioration des taux de recouvrement des coûts. La hausse des dépenses de l'Élaboration des normes, qui est due à l'accueil de l'Assemblée générale de l'ISO (426 000 \$) et à la réalisation des projets ACDI/Costa Rica, a trouvé sa contrepartie dans la diminution des cotisations. Des augmentations moins importantes ont également été constatées au chapitre du Service d'information, de Commerce et affaires intergouvernementales et des Services de gestion et d'administration. L'augmentation observée à la rubrique Service d'information est attribuable aux dépenses supérieures en frais de personnel et en ouvrages et abonnements. Les honoraires professionnels associés à l'étude sur la valeur économique de la normalisation et à l'accueil d'un colloque universitaire sur la normalisation expliquent l'augmentation enregistrée dans Commerce et affaires intergouvernementales.

Sous l'angle des fonctions, les salaires et avantages sociaux ont augmenté en raison du rajustement économique des salaires et de la hausse des coûts des avantages sociaux, en particulier ceux liés à la pension et à l'assurance-maladie. Les cotisations versées à des organismes internationaux ont diminué de 94 000 \$, le dollar canadien étant relativement plus fort. Les frais liés aux réunions ont augmenté, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, à cause de l'accueil de l'Assemblée générale de l'ISO. Ceux associés aux locaux ont diminué à la suite du recouvrement partiel des taxes municipales pour les années civiles 2005 et 2006, résultant du programme d'allègement fiscal pour organismes de bienfaisance de la Ville d'Ottawa.

Le total des recettes et du financement, crédit parlementaire compris, dépasse de 540 000 \$ le montant des dépenses, en hausse par rapport à l'excédent de 103 000 \$ de l'année précédente.

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil canadien des normes et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui conviennent aux activités du Conseil. L'information financière présentée dans le Rapport annuel concorde avec les états financiers. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

La vérificatrice générale du Canada effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir si les états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le Conseil, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et les représentants de la vérificatrice générale pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

Le directeur général,



Peter Clark

Le trésorier et directeur de l'administration,



Rick Parsons

Ottawa, Canada

Le 25 mai 2007

Rapport du Vérificateur

Au ministre de l'Industrie,

J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 2007 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour la vérificatrice générale du Canada



Nancy Y. Cheng, FCA

Vérificatrice générale adjointe

Ottawa, Canada

Le 25 mai 2007

États financiers

BILAN

	31 mars	
	2007	2006
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 323 686 \$	1 969 029 \$
Créances :		
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	266 929	270 588
Autres	1 691 683	1 357 188
Crédit parlementaire à recevoir	1 134 000	992 000
Charges payées d'avance	824 265	836 133
	<u>6 240 563</u>	<u>5 424 938</u>
Immobilisations (note 3)	740 467	852 529
	<u>6 981 030 \$</u>	<u>6 277 467 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 264 690 \$	1 071 912 \$
Droits d'accréditation reportés	1 988 503	1 905 886
	<u>3 253 193</u>	<u>2 977 798</u>
À long terme		
Financement public reporté (note 4)	514 614	600 393
Produit reporté - Sommes reçues pour les améliorations locatives (note 5)	225 853	252 136
	<u>740 467</u>	<u>852 529</u>
	<u>3 993 660</u>	<u>3 830 327</u>
AVOIR DU CANADA		
Avoir du Canada	2 987 370	2 447 140
	<u>6 981 030 \$</u>	<u>6 277 467 \$</u>

Engagements (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

Le président,



Le directeur général,



États financiers

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR DU CANADA

	Exercice terminé le 31 mars	
	2007	2006
Produits		
Droits d'accréditation pour l'évaluation de la conformité	5 663 079 \$	5 438 548 \$
Redevances provenant de la vente de normes (note 7)	698 056	561 764
Parrainage d'activités et inscriptions	503 945	331 064
Point d'information de l'OMC/ALENA	260 945	260 798
Autres	362 141	462 528
	<u>7 488 166</u>	<u>7 054 702</u>
Charges (note 8)		
Évaluation de la conformité	4 144 329	4 064 677
Services d'information	526 513	455 855
Élaboration des normes	4 093 266	3 857 269
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	260 945	260 798
Commerce et Affaires intergouvernementales	1 038 507	913 540
Gestion et services administratifs	4 499 155	4 483 459
	<u>14 562 715</u>	<u>14 035 598</u>
Perte nette avant le financement public	<u>(7 074 549)</u>	<u>(6 980 896)</u>
Financement public		
Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	7 386 827	6 808 243
Amortissement du financement public reporté (note 4)	227 952	275 846
	<u>7 614 779</u>	<u>7 084 089</u>
Bénéfice net	540 230	103 193
Avoir du Canada au début de l'exercice	2 447 140	2 343 947
Avoir du Canada à la fin de l'exercice	<u>2 987 370 \$</u>	<u>2 447 140 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice terminé le 31 mars	
	2007	2006
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	540 230 \$	103 193 \$
Ajustements pour des éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	254 235	302 130
Amortissement du financement public reporté	(227 952)	(275 846)
Amortissement des sommes reçues pour les améliorations locatives	(26 283)	(26 284)
	540 230	103 193
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	(185 573)	(237 417)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	354 657	(134 224)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(142 173)	(120 757)
Activités de financement		
Financement pour les acquisitions d'immobilisations		
Crédit parlementaire	142 173	120 757
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	354 657	(134 224)
Encaisse au début de l'exercice	1 969 029	2 103 253
Encaisse à la fin de l'exercice	2 323 686 \$	1 969 029 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers

Notes afférentes aux états financiers, 31 mars 2007

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts du Canada aux échelles régionale et internationale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI) et à d'autres organismes régionaux de normalisation;
- voit à la bonne participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à l'établissement d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue l'information sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-après.

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon une méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Produits

Les produits relatifs aux droits d'accréditation et aux redevances provenant de la vente de normes sont enregistrés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les fonds reçus ou à recevoir pour ce qui est des droits d'inscription et de la portion annuelle des droits d'accréditation sont inscrits comme étant des droits d'accréditation reportés et sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés.

Le recouvrement des charges engagées en vertu de l'entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALÉNA) est comptabilisé à titre de produit au moment où les charges connexes sont engagées.

Les fonds reçus pour l'accueil de conférences ou de réunions internationales sont comptabilisés à titre de produits au moment où sont engagées les charges qui y sont associées.

c) Charges

Les dépenses sont comptabilisées une fois que les biens ont été reçus et les services fournis.

d) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé.

e) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des indemnités de vacances est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice, pour tous les crédits de vacances non utilisés accumulés par les employés.

f) Régime d'avantages sociaux

Le Conseil parraine un régime d'avantages sociaux par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur (assurance maladie, soins dentaires, vie et invalidité de longue durée). Les cotisations du Conseil sont enregistrées au coût et sont incluses dans les charges liées au personnel dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Conseil à l'endroit de ce régime. En vertu des dispositions en vigueur, le Conseil n'est pas tenu de verser des cotisations pour tout passif non capitalisé de ce régime.

États financiers

g) Avantages sociaux futurs

Tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. De son côté, le Conseil canadien des normes verse des cotisations correspondant au coût entier à titre d'employeur. Ce montant, actuellement un multiple de celui versé par l'employé, est susceptible de changer avec le temps en fonction des résultats du régime. Les cotisations du Conseil représentent l'ensemble de ses obligations en matière de régime de retraite et sont portées aux comptes de l'exercice durant lequel les services sont rendus. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

h) Modifications comptables futures

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié en janvier 2005 deux nouvelles normes comptables qui auront une incidence sur le Conseil. Ces nouvelles normes entreront en vigueur pour les années financières commençant le 1^{er} octobre 2006 ou après cette date, et seront appliquées prospectivement.

Le chapitre 3855, intitulé Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, établit des normes pour la comptabilisation, l'évaluation et le classement des instruments financiers. Le Conseil sera tenu de classer ses actifs financiers comme suit : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou disponibles à la vente, et ses passifs financiers comme suit : détenus à des fins de transaction ou autres que détenus à des fins de transaction. Les actifs et les passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur, les gains et les pertes étant comptabilisés en résultat net. Les actifs classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs autres que ceux détenus à des fins de transaction seront évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente seront évalués à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Ces nouvelles normes comptables seront en vigueur le 1^{er} avril 2007 pour le Conseil.

Le chapitre 1530, intitulé Résultat étendu, introduit une nouvelle exigence voulant que certaines pertes et certains gains soient temporairement présentés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'on juge approprié de les comptabiliser en résultat net. Le Conseil devra peut-être présenter un nouvel état financier intitulé État du Résultat étendu, dans lequel il comptabilisera de tels montants jusqu'à ce qu'ils soient réalisés.

Le Conseil évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles recommandations pour l'année financière 2007-2008.

3. IMMOBILISATIONS

	2007		2006	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	275 820 \$	260 156 \$	15 664 \$	12 212 \$
Matériel	1 576 704	1 261 977	314 727	400 601
Améliorations locatives	678 626	268 550	410 076	439 716
	<u>2 531 150 \$</u>	<u>1 790 683 \$</u>	<u>740 467 \$</u>	<u>852 529 \$</u>

4. FINANCEMENT PUBLIC REPORTÉ

Le financement public reporté représente la tranche non amortie des crédits parlementaires affectés à l'achat d'immobilisations amortissables.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2007	2006
Solde au début de l'exercice	600 393 \$	755 482 \$
Plus le crédit affecté à l'achat d'immobilisations amortissables	142 173	120 757
Moins l'amortissement	<u>227 952</u>	<u>275 846</u>
Solde à la fin de l'exercice	514 614 \$	600 393 \$

5. PRODUIT REPORTÉ – SOMMES REÇUES POUR LES AMÉLIORATIONS LOCATIVES

Le Conseil a obtenu du propriétaire des fonds pour défrayer le coût des améliorations locatives apportées aux locaux. Ces fonds, enregistrés comme produit reporté, sont amortis et constatés à titre de produit sur toute la durée du bail.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2007	2006
Solde au début de l'exercice	252 136 \$	278 420 \$
Moins l'amortissement	<u>26 283</u>	<u>26 284</u>
Solde à la fin de l'exercice	225 853 \$	252 136 \$

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les créances et les créditeurs surviennent dans le cours normal des activités. Ils sont tous dus sur demande et ne portent pas intérêt. Leur valeur comptable est sensiblement équivalente à leur juste valeur à cause de leur courte échéance. Il n'y a aucune concentration de créances auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit.

7. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DE NORMES

Le 1^{er} avril 1998, le Conseil a cédé l'exploitation du Service de vente de normes à un agent indépendant. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances permettant le partage des recettes de ventes nettes.

États financiers

8. CHARGES

	2007	2006
Traitements et indemnités	7 484 677 \$	7 130 333 \$
Déplacements	2 016 754	1 974 264
Services professionnels et spéciaux	1 581 677	1 482 058
Cotisations versées à des organismes internationaux	982 914	1 077 283
Réunions	651 054	451 779
Locaux	611 237	674 531
Amortissement des immobilisations	254 235	302 130
Publications et impression	248 134	225 897
Fournitures de bureau	168 069	130 934
Télécommunications et frais postaux	138 995	143 402
Relations publiques	72 509	78 254
Location de matériel de bureau	64 925	62 552
Autres	287 535	302 181
	<u>14 562 715 \$</u>	<u>14 035 598 \$</u>

Le Conseil et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de correspondre à la hausse de l'indice des prix à la consommation. Voici le montant des cotisations versées au cours de l'exercice par le Conseil et les employés au Régime de retraite de la fonction publique :

	2007	2006
Cotisations du Conseil	765 500 \$	697 127 \$
Cotisations des employés	322 994 \$	280 775 \$

La responsabilité du Conseil envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada.

9. ENGAGEMENTS

Le Conseil a signé un bail de quinze ans pour la location de locaux qu'il occupe depuis juillet 2000. Le loyer annuel minimum prévu en vertu du bail, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, est comme suit :

2007-2008	328 769 \$
2008-2009	331 294 \$
2009-2010	331 799 \$
2010-2011	345 290 \$
2011-2012	350 845 \$
Exercices ultérieurs	1 154 866 \$

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Conseil conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées. Ces opérations sont mesurées d'après la valeur d'échange, c'est-à-dire la contrepartie établie et convenue par les entités apparentées.